

**"VIVRE AVEC L'INONDATION"**  
dans le Val du Louet et les îles de Béhuard  
et  
de Chalonnes-sur-Loire

**Juillet 2001**

Une étude de :

**LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE** 14 rue Lionnaise - 49100 Angers  
en collaboration avec  
**BOUCHEMAINE & LOIRE** 10 rue de Port Boulet – La Pointe - 49080 BOUCHEMAINE

pour la :

**DIREN Centre** - Service de Bassin Loire-Bretagne  
Convention du 30 août 2000 référence SBLB/AB/2000.231

# Sommaire

<b>1- Objet de l'étude</b> .....	4
<b>2- Présentation du territoire</b> .....	5
2.1 Un vaste champ d'expansion des crues .....	5
2.2 Les repères des crues .....	5
2.3 L'implantation humaine .....	8
<b>3- Méthodologie</b> .....	10
3.1 Délimitation de la zone d'étude .....	10
3.2 Etablissement d'une grille de répartition des rencontres .....	10
3.3 Définition des critères de choix des personnes rencontrées .....	10
3.4 Elaboration des questionnaires .....	12
3.5 Validation du questionnaire habitant .....	13
3.6 Transcription des questionnaires dans une base de données .....	13
3.7 Recueil des informations .....	13
<b>4- Echantillonnage</b> .....	15
4.1 Profil des personnes rencontrées .....	15
4.2 Répartition des âges .....	15
4.3 Ancienneté locale .....	16
4.4 Répartition géographique .....	18
4.5 Exposition aux risques .....	18
4.6 Activités professionnelles .....	23
<b>5- Les situations et les réactions des habitants</b> .....	25
5.1 Des levées submersibles .....	25
5.2 Des maisons plus ou moins protégées .....	25
5.3 Des routes inondées .....	26
5.4 Les déplacements et la sécurité .....	26
5.5 L'acquisition de l'habitation .....	28
5.6 Une méconnaissance générale des documents officiels.....	29
5.7 Les différents modes d'information concernant la crue .....	29
- l'information publique	
- l'expérience individuelle	
5.8 L'organisation interne de l'habitation .....	31
- le rez-de-chaussée	
- les niveaux supérieurs	
5.9 Les moyens de protection .....	33
5.9.1 avant l'inondation .....	33
- le déménagement du mobilier	
- l'obturation des ouvertures	
- les stocks	
- l'environnement extérieur	
- le départ de l'habitation	
5.9.2 pendant l'inondation .....	36
- les relations avec l'extérieur	
- les problèmes internes	
5.9.3 après l'inondation .....	37
- l'eau résiduelle	
- le séchage	
- les réparations	
- les déchets	
5.10 Les investissements matériels directement liés aux inondations	39
5.11 Les relations avec le voisinage .....	40
- les déplacements et l'approvisionnement	
- le courrier	
- l'entraide	

5.12 Les contraintes .....	41
- vis-à-vis du travail	
- vis-à-vis des enfants	
5.13 Le rôle des autorités .....	43
- les pompiers	
- les responsables communaux	
- les autres échelons territoriaux	
5.14 Les perceptions de l'inondation .....	44
- de la crainte du phénomène à la volonté de le maîtriser	
- le fatalisme face à un phénomène naturel	
- le choix de vivre dans une zone exceptionnelle	
- les aspects humainement enrichissants	
- un plaisir, presque une nécessité	
<b>6- Les réactions des maires et des Services .....</b>	<b>48</b>
6.1 La situation des territoires concernés .....	48
- la présentation des communes	
- les protections	
- les cotes d'inondation	
6.2 Les informations concernant les crues .....	49
- les documents présentant les zones inondables	
- la procédure officielle d'information en cas de crues	
- les initiatives locales	
6.3 Les moyens mis en œuvre en période d'inondation .....	50
- la coordination avec les autres structures publiques	
- les moyens matériels	
- les moyens humains	
- la surveillance des réseaux	
- la surveillance de la voirie	
- la prise en compte des habitants	
6.4 La perception des inondations .....	52
6.5 La perception du rôle des services de l'Etat pendant l'inondation	54
6.6 La perception du comportement des habitants de la zone inondable	54
<b>7- Des enseignements et des pistes d'actions .....</b>	<b>56</b>
7.1 Le comportement vis-à-vis du phénomène .....	56
7.2 L'information concernant les prévisions de cotes .....	56
7.3 L'information lors de l'acquisition de la maison .....	57
7.4 L'information concernant les documents réglementaires .....	57
7.5 L'information concernant les techniques de réhabilitation .....	57
7.6 L'assistance communale .....	58
<b>8- Conclusions .....</b>	<b>60</b>

# "VIVRE AVEC L'INONDATION"

**dans le Val du Louet et les îles de Béhuard et Chalennes-sur-Loire**

---

## 1. OBJET DE L'ETUDE

La vallée de la Loire, en aval des Ponts-de-Cé jusqu'à Montjean-sur-Loire, a pour caractéristique d'avoir un large territoire d'expansion des crues constitué :

- du val du Louet, des Ponts-de-Cé jusqu'à Chalennes-sur-Loire,
- de l'île de Béhuard ainsi que celle de Chalennes depuis Chalennes-sur-Loire jusqu'à Montjean-sur-Loire.

Ces territoires sont régulièrement inondés par des crues relativement modestes. La moyenne de retour est de quatre à cinq ans, mais il peut exister des inondations qui se succèdent plusieurs années de suite, voire même plusieurs fois durant une même année.

Il s'agit d'espaces agricoles qui sont cependant habités, soit dans des écarts comme le village de Louet, la Chapelle de Rochefort, ou l'île de Chalennes, soit dans des villages comme Saint Jean-de-la-Croix ou même Béhuard qui est situé dans une petite île au milieu du lit mineur.

A la lumière des différentes crues, on constate que les habitants semblent vivre en harmonie avec celles-ci, considérant qu'il s'agit d'un phénomène naturel qu'il faut accepter. Certains "anciens" n'hésitent pas à déclarer avoir besoin de voir une crue, de temps en temps, considérant que cela appartient à leur environnement familial. On ressent cependant, chez d'autres habitants, une difficulté à vivre avec l'inondation, considérant qu'il s'agit d'un phénomène que l'on doit pouvoir maîtriser.

L'objet de la présente étude est donc d'analyser, à l'aide des audits des nombreuses personnes vivant dans cette zone, les différents comportements vis-à-vis de l'inondation et de recueillir des informations susceptibles d'enrichir la connaissance du sujet. Les enseignements dégagés pourront, en outre, contribuer à améliorer le contexte pour passer du "Vivre avec l'inondation" vers un "Mieux vivre avec l'inondation".

## **2. PRESENTATION DU TERRITOIRE**

### **2.1 Un vaste champ d'expansion des crues**

La vallée de la Loire, en aval des Ponts-de-Cé jusqu'à Montjean-sur-Loire, représente un territoire d'environ 6000 hectares, avec une altitude moyenne du sol de l'ordre de 15 m N.G.F.69. En cet endroit, le lit majeur présente des vals et des îles fréquemment inondés en période de crues.

En rive gauche entre les Ponts-de-Cé et Chalonnes-sur-Loire, le val du Louet s'étire sur 18 kilomètres pour former une unité d'environ 2600 hectares dont la limite sud-est est constituée par des coteaux qui limitent, en cet endroit, le lit majeur. Il regroupe les îles formées entre la Loire, les méandres du Louet et une partie de la basse vallée de l'Aubance.

Plus en aval, l'île de Chalonnes, depuis Chalonnes-sur-Loire jusqu'à Montjean-sur-Loire, représente une surface d'environ 1600 hectares entièrement submergés par des crues de fréquence décennale.

En rive droite, une fine bande de terrains inondables s'étend, au pied du coteau, entre les bourgs de Bouchemaine et de La Possonnière. Au droit de Savennières, l'île de Béhuard voit la totalité de son territoire noyé par des crues moyennes.

Enfin, le val de Saint Georges-sur-Loire, dont la dernière grande inondation date de 1936, constitue la partie aval du secteur étudié.

La superficie totale des communes considérées est de 19500 hectares alors que les "surfaces mouillées" ne sont que de 6000 hectares soit 30 %, ce qui est relativement peu. Cependant, la contribution n'est pas également répartie. C'est ainsi que Béhuard et St Jean-de-la-Croix ont 100 % de leur territoire en zone inondable alors que Bouchemaine n'a que 7,5 %. Les principales communes concernées comme Mûrs-Erigné, Denée, Rochefort-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire ont de 37 à 46 % de leur territoire qui est inondable. (voire planche 1, page suivante)

La présente étude n'englobe pas la totalité des territoires des vals du Louet et de Saint Georges-sur-Loire. Les raisons de ce choix sont détaillées dans la partie "méthodologie".

### **2.2 Les repères de crues**

Dans le secteur étudié, il existe plusieurs échelles de mesure des hauteurs d'eau mais deux servent de référence pour le suivi des débits et pour les prévisions officielles diffusées tous les jours par le répondeur téléphonique d'Orléans

- la station des Ponts-de-Cé dont le zéro correspond à 15,41 mètres N.G.F.

- la station de Montjean-sur-Loire, dont le zéro est calé à 9,60 mètres N.G.F.

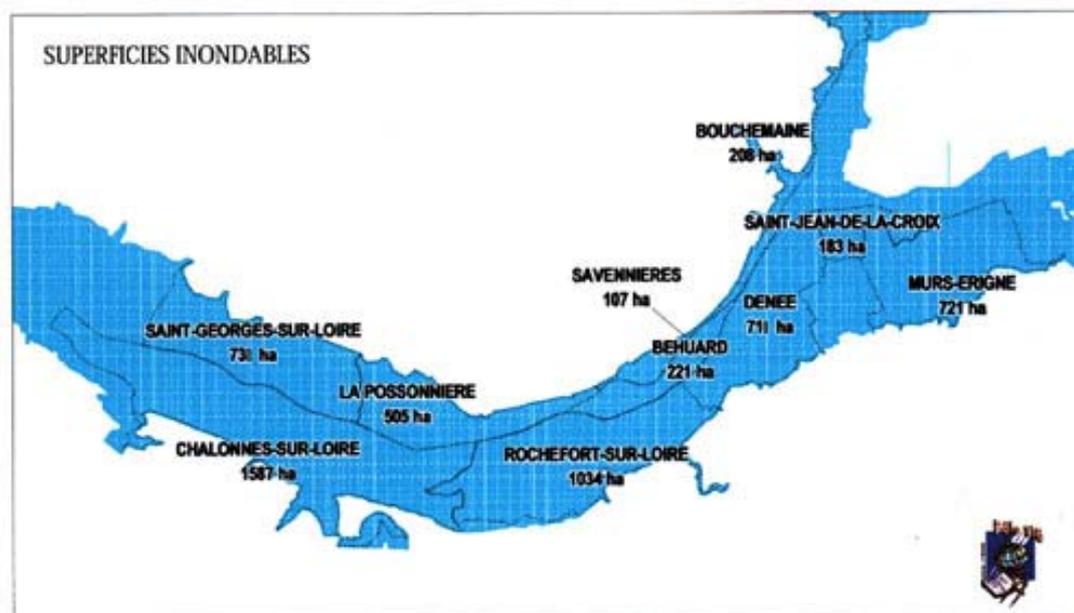
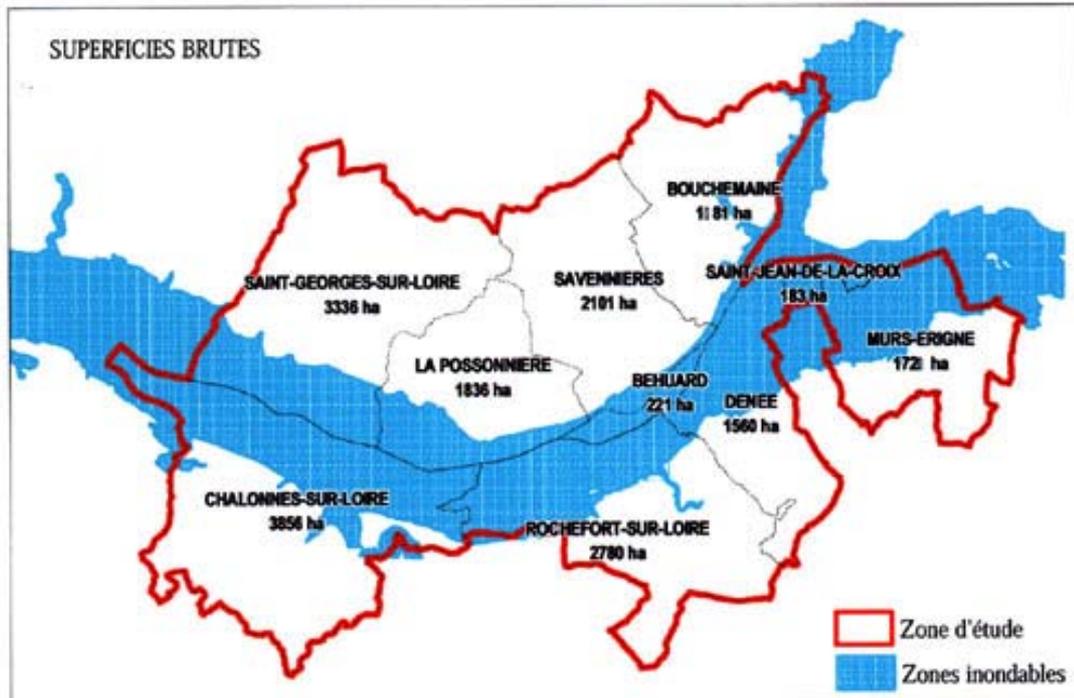
Selon les endroits, les habitants se réfèrent à la cote des Ponts-de-Cé ou à celle de Montjean-sur-Loire, le débit de la Loire à Montjean-sur-Loire étant augmenté de celui de la Maine par rapport au débit aux Ponts-de-Cé.

Des échelles intermédiaires sont également en place à La Pointe, La Possonnière et Chalonnes-sur-Loire. Cela permet d'obtenir des

# Communes du Val du Louet et du Val de Saint-Georges

## Analyse des superficies brutes et inondables

Limites communales : Source BDCarto IGN 1 8  
 Zones inondables : source FIG 1 7 (Projet d'Intérêt Général)



DDE 4 - SPE/ODE  
 Mars 2001

Planche 1

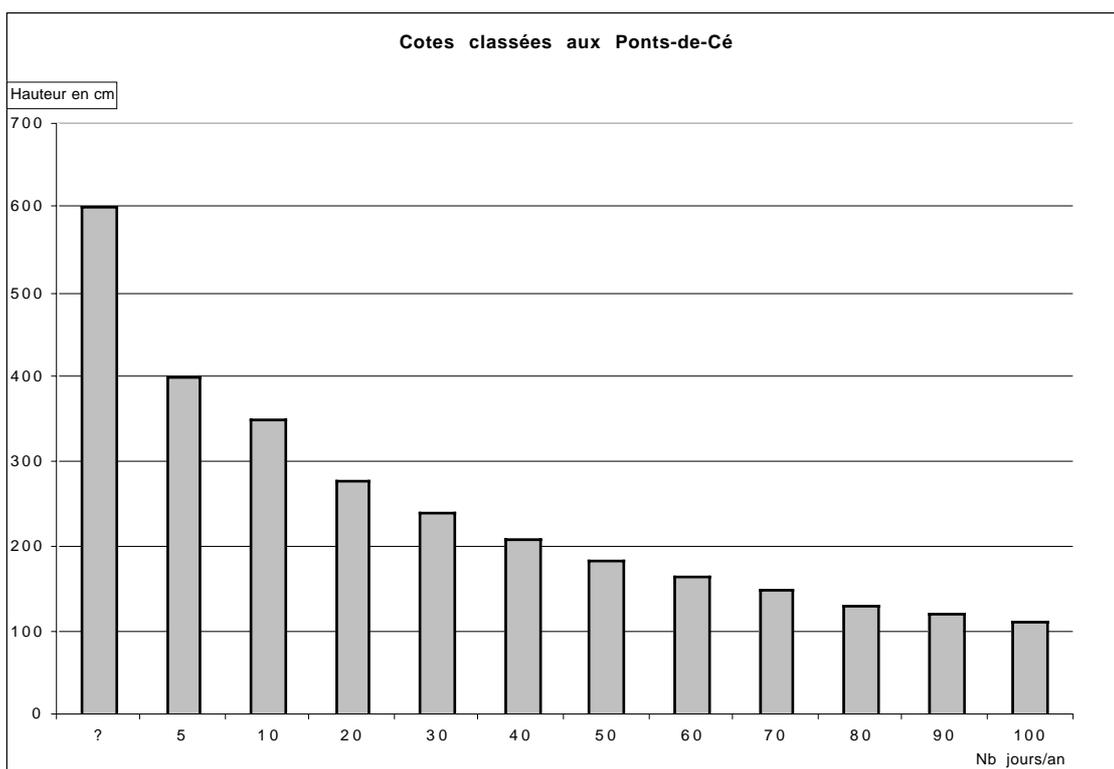
données précises pour des stations distantes de moins de dix kilomètres et de suivre, ainsi au plus près, le comportement de la Loire.

Pour chaque station limnimétrique existe une courbe de tarage qui exprime la relation existante entre le débit, exprimé en m<sup>3</sup>/s et la hauteur d'eau exprimée en cm par rapport au zéro de l'échelle. Les mesures effectuées depuis plus d'un siècle, toujours à ces stations permettent de tracer une courbe dite des "débits classés" qui est représentative du nombre de jours concernés par différents débits du fleuve.

Ces informations ne sont pas directement utilisables car les habitants s'expriment toujours en se référant à une hauteur d'eau à une station limnimétrique mais ne s'expriment jamais en termes de débits. (l'ordre de grandeur du débit de la Loire est une valeur inconnue pratiquement de tous)

En conséquence, il a été procédé à un changement de paramètres pour obtenir ce que nous avons appelé une "courbe des hauteurs classées"

### Hauteurs classées aux Ponts-de-Cé



Il est, en outre, apparu préférable de présenter cette répartition sous forme d'histogramme pour éviter toute interprétation linéaire de la courbe, avec des interpolations non fondées.

C'est ainsi que, sur la courbe des "hauteurs classées" aux Ponts-de-Cé, il peut être constaté que la cote de vigilance, fixée à 3,50 mètres, est atteinte ou dépassée en moyenne dix jours par an.

Dans l'ensemble, la moyenne de retour des inondations modérées de la vallée est de quatre à cinq ans, mais il peut exister des inondations qui se succèdent plusieurs années de suite, voire plusieurs fois durant une même année.

Heureusement, les niveaux extrêmes ont une fréquence bien moindre. Par exemple, la grande crue du 23 décembre 1982 est la plus importante, avec celle de 1910, pour la partie amont du bec de Maine alors qu'elle n'arrive qu'après 1910 et 1936 à Montjean-sur-Loire.

Ces nuances ne sont pas ignorées des plus anciens qui, parlant de la hauteur d'eau devant leur maison par rapport à ce qui est mesuré ou prévu à la station limnimétrique, disent "*ça dépend comment la Maine donne et puis aussi comment le vent souffle.....*"

Les services chargés du suivi des cotes de la Loire classent de telles crues parmi les "années marquantes". C'est-à-dire qu'elles présentent des débits et des hauteurs extraordinaires dont les conséquences marquent particulièrement les esprits et le territoire.

### Cotes des grandes crues de Loire

Années	Ponts-de-Cé	La Pointe	La Possonnière	Chalonnnes	Montjean
1856	5,57	5,92	5,78	6,10	6,26
1866	5,60	5,68	5,60	5,89	6,09
1872	5,14	5,69	5,56	5,88	6,20
1910	5,68	6,48	6,30	6,52	6,78
1936	5,51	6,14	6,00	6,34	6,68
1941	5,35	5,84	5,69	6,03	6,32
1952	5,50	5,85	5,70	5,99	6,35
1977	5,25	5,75	5,83	5,91	6,19
1982	5,70	6,18	6,03	6,03	6,45
1995	4,95	5,71	5,47	5,40	5,84
Alt. zéro	15,41	13,64	12,62	11,38	9,58

Source : S.M.N.

Le tableau des "années marquantes" reprend les dates de ces événements remarquables. Il rappelle que les crues dites "exceptionnelles" jalonnent l'histoire du fleuve de manière on ne peut plus irrégulière.

### 2.3 L'implantation humaine

La submersion des vastes zones inondables de la Loire par des eaux chargées en limons confère au sol une richesse particulière. Ainsi, l'agriculture s'est-elle abondamment développée en ces lieux naturellement fertilisés. Les premiers paysans installés dans la vallée ont rehaussé les points les plus hauts des zones submersibles dans le but de former des tertres protégeant leurs habitations des inondations.

Sur les berges du lit mineur, le sol est moins riche du fait du courant qui laisse moins d'alluvions se déposer. Ici, ce sont les mariniers qui ont aménagé les bourrelets de rive afin de faciliter les transferts de marchandises et d'encourager la navigation commerciale.

Ces multiples hameaux dispersés dans la vallée étaient souvent reliés par des petites digues de terre qui permettaient de retarder le moment où les eaux entravaient les communications. C'est le développement des activités et des échanges qui a entraîné leur surélévation progressive. Ces "turcies" (nom tombé en désuétude) ont été

d'autant plus renforcées que les influents propriétaires terriens ont profité de l'occasion pour les transformer en ouvrages de protection contre les inondations. Dès lors, bon nombre des anciens remblais de terre n'ont cessé d'être élargis, surélevés et consolidés jusqu'à obtenir les actuelles levées habillées de pierres.

Aujourd'hui, la zone inondable étudiée dispose d'un réseau de routes et chemins assez complet. Dans les vals du Louet et de Saint Georges-sur-Loire, les levées dites insubmersibles accueillent en bordure de Loire des routes départementales qui constituent les axes principaux de desserte de la vallée. De ces levées, ou des centres bourgs situés sur le coteau (pour la rive gauche), partent des routes goudronnées puis des chemins plus ou moins bien viabilisés qui peuvent n'aboutir qu'à un simple corps de ferme comme à Port Gaurion, au Hardas, ou à la Haute Guibrette.

Ainsi, les moindres écarts comme Louet, Les Jubeaux, La Chapelle de Rochefort-sur-Loire, ou de petits villages comme Saint Jean-de-la-Croix, Béhuard, et Les Lombardières sont desservis.

Dans l'île de Chalennes-sur-Loire un tel réseau de routes et chemins permet, également, d'accéder à des écarts comme la Tête de l'Île et la Soulouze ou à des maisons isolées comme aux Boires ou à Brodeau.

### **3. MÉTHODOLOGIE**

#### **3.1 Délimitation de la zone d'étude**

La présente étude ne respecte pas exactement les délimitations naturelles du val du Louet et du val de Saint Georges-sur-Loire. Deux explications s'entremêlent pour justifier ce choix : l'implantation humaine et le découpage administratif.

À l'amont, la zone inondable des Ponts-de-Cé présente un territoire fortement marqué par l'urbanisation et le remodelage artificiel des terrains. Cette identité particulière et localisée contraste trop avec le caractère très rural du reste du secteur étudié. Dans le but de ne pas détourner l'enquête de ses objectifs initiaux, la commune n'a pas été prise en compte.

Pour Mozé-sur-Louet, située entre Mûrs-Érigné et Denée, c'est la quasi-absence d'habitations en zone inondable qui a écarté la commune du champ d'investigation de l'étude. Cette même raison s'applique pour Saint Germain-des-Prés, Champtocé et Ingrandes-sur-Loire situées à l'extrémité aval du val de Saint Georges-sur-Loire. Si l'intérêt de ces lieux est manifeste, en tant que zones inondables, ils semblaient, de fait, moins concernés pour étudier les comportements humains.

Il est toujours délicat de restreindre une zone inondable (ou quelque entité naturelle que ce soit) à des limites administratives. Cependant, l'étude portant sur les perceptions des habitants, le choix de respecter un tel découpage communal s'est avéré utile afin d'obtenir des chiffres pertinents et d'étudier un territoire humainement homogène.

#### **3.2 Etablissement d'une grille de répartition des rencontres**

Dans le but de couvrir aussi bien que possible l'ensemble du territoire étudié, une grille de répartition des rencontres à effectuer a été élaborée.

La connaissance des lieux, d'une part, et la référence à une carte I.G.N., d'autre part, ont permis de déterminer un nombre de personnes à contacter dans chaque commune. Ainsi, aucun hameau important n'a été oublié. En outre, certains villages étant "traversés" par une limite communale, ce procédé a évité des déséquilibres entre communes. Par exemple, il aurait été regrettable de ne rencontrer que des Rochefortais aux Lombardières et de négliger les Denéens.

#### **3.3 Définition des critères de choix des personnes rencontrées**

Pour des raisons de moyens matériels et humains limités, il n'était pas envisageable de rencontrer tous les habitants du secteur étudié. De fait, c'est avec une attention toute particulière que les personnes ont été choisies.

Dans le but d'obtenir une image la plus fidèle possible de la population de la zone inondable, plusieurs critères de sélection ont été définis. Ils sont présentés par ordre d'importance, mais il faut bien comprendre que c'est d'une combinaison de tous ces paramètres que découlaient les choix.

De plus, au fil de l'étude, l'option de rencontrer, de préférence, des couples afin de comparer deux perceptions d'une même situation n'aura cessé d'être confortée. En effet, à plusieurs reprises, il est arrivé qu'un sentiment exprimé par l'homme ou la femme fasse réagir le conjoint.

Enfin, au fil de l'étude, la grille de répartition permettait de suivre au plus près l'évolution de l'échantillon.

- vie à l'année en zone inondable

Le premier impératif pris en compte pour évaluer la pertinence des rencontres était la résidence à l'année dans la vallée. Les personnes utilisant une maison inondable, comme résidence secondaire, n'ont donc pas été sélectionnées au profit des habitants confrontés aux inondations dans leur vie quotidienne.

- ancienneté locale

La détermination de catégories, en fonction de l'ancienneté locale, repose sur deux éléments : les personnes étaient-elles originaires de la zone inondable ou, dans le cas contraire, avaient-elles vécu l'inondation du 23 décembre 1982 (cette dernière étant la plus importante depuis celle de 1910 dite "crue du siècle"). Ainsi, trois classes d'ancienneté locale ont été retenues :

- les "enfants du pays", pour qui les inondations font partie intégrante de la vie,
- les "rapportés d'avant 1982", ayant connu la dernière grande crue en date,
- les "rapportés d'après 1982" n'ayant pas encore été confrontés à des niveaux d'eau exceptionnels.

- exposition au risque

L'exposition au risque représentait un autre paramètre important. Afin de juger de l'intérêt de la localisation des personnes à rencontrer, l'Atlas des zones inondables a servi de référence. Il regroupe trois séries de cartes thématiques sur fond I.G.N. à l'échelle 1/25.000e :

- une série de cartes définissant les trois catégories du lit majeur (rouge, jaune, et verte) conformément au décret de novembre 1958,
- une série de cartes mentionnant les niveaux des P.H.E.C. (Plus Hautes Eaux Connues),
- une série de cartes divisant le lit majeur de la Loire en zones d'aléa faible, moyen, fort et très fort en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse du courant en période de crue.

Bien sûr, la préférence a été donnée aux habitants des secteurs les plus exposés, mais les autres n'ont pas été oubliés. En effet, quelques centimètres d'eau dans une maison peuvent suffire à totalement désorganiser la vie quotidienne de certaines personnes.

En outre, si le classement en zones d'aléas donne une idée de l'exposition au risque d'inondation, des bâtiments situés dans une même zone peuvent subir la crue de manières totalement différentes. En effet, pour une question d'échelle, la représentation de ces zones ne peut pas prendre en compte les situations particulières de chaque maison. Ainsi, des remblais de faible dimension ne peuvent pas être mentionnés à l'échelle des cartes de l'atlas.

- activité professionnelle

Le dernier critère de sélection des personnes rencontrées était la profession afin de diversifier les catégories socioprofessionnelles et de

distinguer les différentes contraintes liées au respect des horaires de travail en dehors de la zone inondable, ou liées aux activités sensibles comme celles des agriculteurs ou des restaurateurs.

### 3.4 Elaboration des questionnaires

- questionnaire-type destiné aux habitants

Un questionnaire-type a été élaboré dans le but de connaître les aspects les plus importants de la vie en zone inondable. Afin de prendre en compte la dimension humaine des informations, une large place aux commentaires libres a été prévue. En effet, il apparaissait important de bien appréhender le "vécu" de chacune des personnes interrogées.

Une première partie "informations personnelles" permet de cerner rapidement l'identité des personnes et de confirmer les critères de choix concernant l'activité professionnelle et l'ancienneté locale.

La partie suivante précise la situation géographique afin de juger de l'exposition au risque. Le classement par rapport aux aléas de l'atlas des zones inondables est ainsi affiné. Dans le même esprit, une description sommaire de l'habitation principale, des dépendances et des voies d'accès informe des hauteurs d'eaux connues et/ou vécues. Après quoi sont abordées la question des liaisons avec la terre ferme en période d'inondation, puis des précautions éventuelles de sécurité alors employées.

Ensuite, une évaluation des différents modes d'information de l'arrivée d'une crue est proposée.

Une petite transition évoque les modalités d'acquisition de la propriété, avant d'entrer dans le vif du sujet avec "l'organisation interne de l'habitation". Il s'agit, en fait, de préciser le caractère inondable des pièces et la possibilité de vie à l'étage (lorsqu'il y en a un).

Ce descriptif réalisé, "les moyens mis en œuvre" avant, pendant, et après l'inondation sont détaillés le plus précisément possible, ainsi que "les investissements matériels directement liés aux inondations".

L'aspect psychosociologique est étudié à travers les relations avec le voisinage, et les façons de percevoir les inondations. Pour ce dernier point, quatre propositions destinées à qualifier les inondations sont soumises à commentaires.

L'inondation est-elle :

- un phénomène naturel qui a des côtés humainement enrichissants,
- une contrainte acceptée et malgré tout supportable,
- un risque qui pourrait être mieux maîtrisé,
- un danger inacceptable du point de vue de la sécurité des personnes et des biens.

Afin de ne pas influencer les réponses et les commentaires concernant ces perceptions, les contraintes vis-à-vis du travail et des enfants ne sont abordées qu'en fin de questionnaire.

La question de la gestion de l'inondation par les autorités, est abordée en demandant, tout d'abord, s'il existe des documents publics relatifs aux inondations. Il est alors plus facile d'aborder un sujet un peu délicat.

Enfin, un espace de commentaires libres conclut l'entretien afin de recueillir d'éventuels sujets qui n'auraient pas été traités.

- questionnaire complémentaire destiné aux agriculteurs

Les agriculteurs du lit majeur de la Loire sont concernés de façon particulière par les inondations. Afin de bien prendre en compte les perturbations de leur activité professionnelle, un questionnaire complémentaire a été élaboré spécialement. Il permet de découvrir la réorganisation de l'exploitation et la gestion des différents types d'élevage ou de cultures en fonction de la saison où surviennent les crues.

- questionnaire destiné aux autorités

Un entretien avec chaque maire des communes concernées était indispensable pour mieux percevoir l'approche globale du "vivre avec l'inondation" en termes de territorialité et de moyens employés pour assurer la sécurité des personnes et des biens durant l'inondation. En outre, la formulation des questions envisageait l'analyse de leur propre perception du problème.

Les représentants du Service Maritime et de Navigation (le chef de la subdivision Loire et un agent de surveillance) ont, également, bénéficié d'un questionnaire spécifique. Ils ont été interrogés en tant que "témoins" portant la mémoire locale d'un milieu familier et bien connu et ayant en charge le "suivi" du fleuve.

### **3.5 Validation du "questionnaire habitant"**

Le "questionnaire habitant" a été testé auprès de quatre riverains afin d'en évaluer la pertinence. Cette procédure a permis de l'enrichir considérablement et, en particulier, il est apparu nécessaire d'identifier séparément les réponses faites par l'époux et l'épouse à certaines questions relevant d'une appréciation personnelle. D'autre part, l'activité agricole a nécessité un complément de questions spécifiques à la profession. Enfin, il est apparu nécessaire de laisser une très large place aux appréciations personnelles car une réponse oui/non était ressentie comme contraignante.

### **3.6 Transcription des questionnaires dans une base de données**

Après sa mise au point sous un logiciel de traitement de texte, le questionnaire a été transcrit sous la forme d'une base de données. Cela a facilité la saisie des comptes rendus d'entretien et leur analyse ultérieure. Ainsi, la totalité des informations recueillies est regroupée dans un seul fichier.

### **3.7 Recueil des informations**

Par choix d'authenticité et de spontanéité des informations recueillies, il a été décidé d'aller à la rencontre des personnes et non pas de se contenter d'envoyer des questionnaires en attendant d'hypothétiques retours du courrier.

Un contact téléphonique permettait d'expliquer les objectifs de l'étude, de présenter succinctement les partenaires du projet et de prendre rendez-vous.

Les entretiens se sont tous déroulés chez les habitants (souvent en couple, parfois en présence des enfants), afin d'établir un climat de confiance et

de faciliter les échanges. Autre intérêt notable, la perception directe de l'environnement des propriétés et de l'agencement intérieur des maisons.

Dans le but de limiter les déplacements, les entrevues étaient, le plus souvent, groupées par deux dans la même demi-journée. Quoi qu'il en soit, la saisie des comptes rendus était réalisée au fur et à mesure pour assurer une restitution la plus fidèle possible.

## 4. ÉCHANTILLONNAGE

### 4.1 Profils des personnes rencontrées

Quarante-trois entretiens ont été effectués auprès des particuliers, ce qui correspond à quatre-vingt-une personnes adultes rencontrées et auditionnées (trente-huit couples et cinq célibataires) au sein de dix communes. Savennières a été ajoutée ultérieurement car cette commune présente un secteur habité et inondable qui n'est pas pris en compte par l'atlas des zones inondables.

Lorsqu'il y avait une possibilité de choix, la préférence s'est portée vers les couples afin de pouvoir confronter deux perceptions d'une même situation. En effet, dès les premières rencontres, et à plusieurs reprises lors d'entretiens avec seulement une des deux personnes d'un couple, il est arrivé de ressentir des différences notables de comportements et d'appréciations. Cette impression s'est confirmée à plusieurs reprises.

	Aléas	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	maires
Béhuard	Originaires					F								H												X
	Rapportés					H				X				F												
	Nouveaux	X						X										X								
Bouchemaine	Originaires		F				H																			
	Rapportés						F																			XX
	Nouveaux							X		X																
Chalonnnes	Originaires			H				H			H				X						H					
	Rapportés			F			X		F			F									F					X
	Nouveaux																				X			X		
Denée	Originaires		X																							X
	Rapportés																				X					X
	Nouveaux					H			F			X			X						X					
Mûrs-Érigné	Originaires								X																	
	Rapportés																									XX
	Nouveaux		X				X						X													
La Possonnière	Originaires						H																			
	Rapportés						X		F																	
	Nouveaux																									
Rochefort-sur-Loire	Originaires			H					F			H														X
	Rapportés			F					H																	X
	Nouveaux						H					F			X			X			F					
St Georges-sur-Loire	Originaires			X			H																			
	Rapportés						F																			X
	Nouveaux										X															
St Jean-de-la-Croix	Originaires		X				H																			
	Rapportés						F																			X
	Nouveaux																									
Savennières	Originaires																									X
	Rapportés																									
	Nouveaux																									

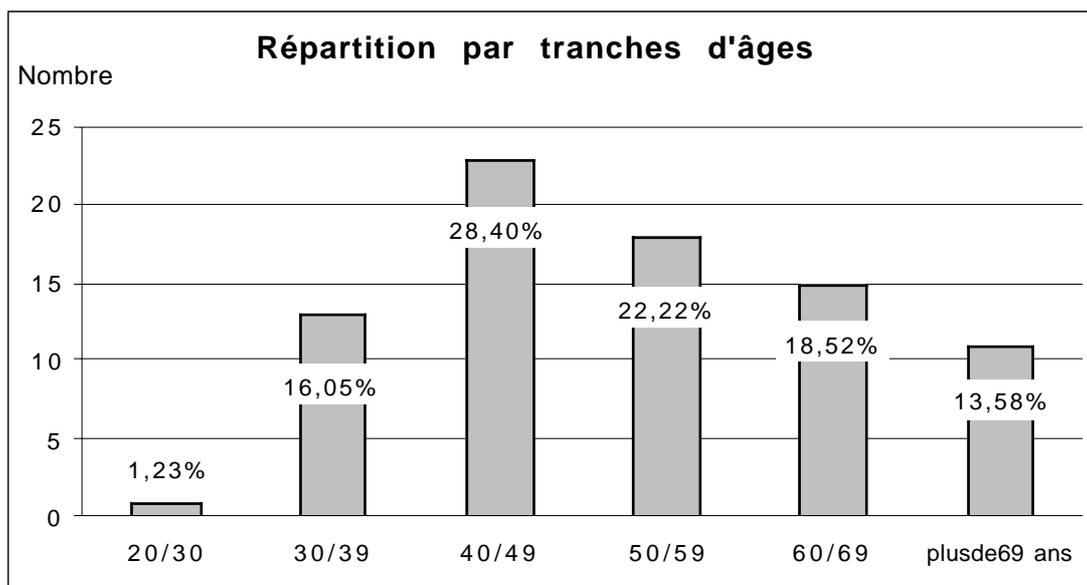
Aléas	1	Faible
	2	Moyen
	3	Fort
	4	Très fort

### 4.2 Répartition des âges

La répartition des âges des personnes rencontrées se présente d'une manière assez équilibrée, à l'exception des moins de trente ans où il n'y a qu'un individu. Cependant, il est possible de dégager certaines tendances et quelques chiffres.

L'éventail s'étale de vingt-huit ans à quatre-vingt-onze ans mais une forte majorité des personnes sont "d'âge mûr" :

- un tiers des habitants ont plus de soixante ans
- la moitié des habitants ont de quarante à soixante ans
- les moins de quarante ans ne représentent que 17 % de l'effectif. Aucun de ceux-ci n'a vécu la crue de 1982.



Malgré cette relative ancienneté de la population adulte, beaucoup de rencontres concernaient des familles, et donc des enfants. C'est ainsi, qu'au total, cinquante mineurs vivent chez leurs parents. La moitié d'entre eux n'a pas dix ans et il y a même plusieurs nouveau-nés.

### 4.3 Ancienneté locale

Trois grandes catégories de populations ont été ciblées :

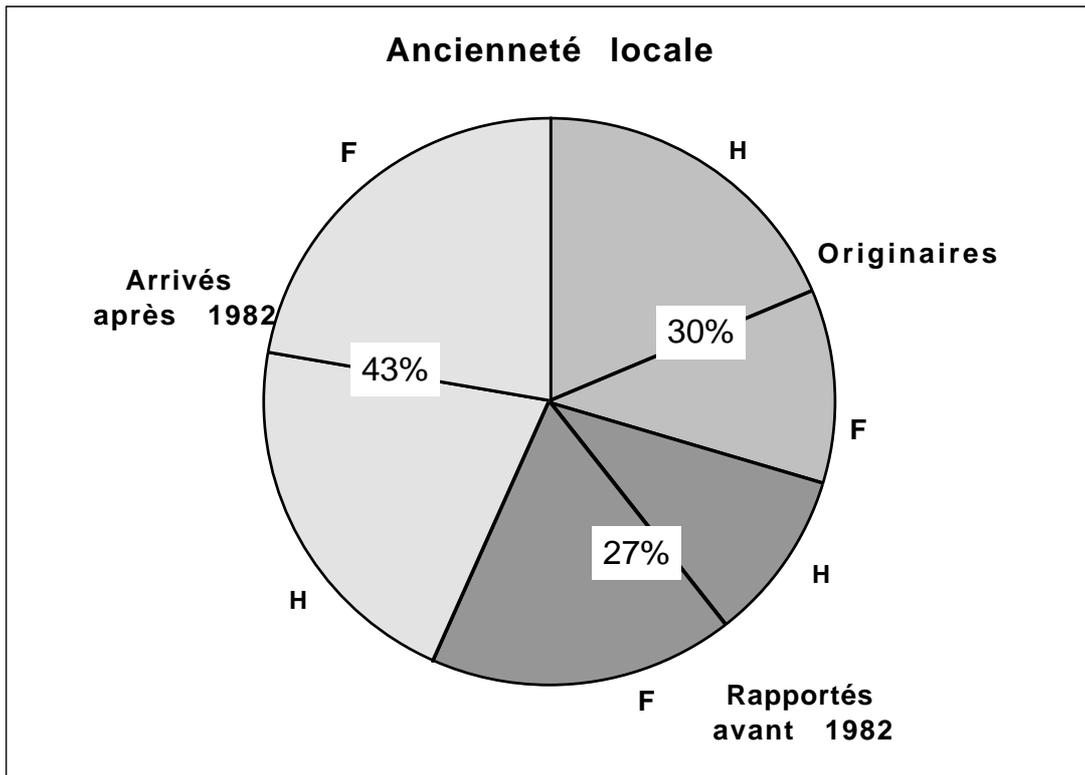
Les "enfants du pays", c'est-à-dire des personnes qui sont descendantes de familles vivant dans ces endroits et qui y ont pratiquement toujours vécu.

Les "rapportés d'avant 1982" qui sont des personnes venues habiter il y a plus de vingt ans et plus précisément avant 1982. Cette date de 1982 a été retenue car elle correspond (23 décembre 1982) à une des plus hautes inondations du secteur et est donc représentative d'un vécu difficile.

Les habitants installés après 1982 et qui ont donc l'expérience d'inondations moyennes, comme celles de janvier 1995 ou même de décembre 1999.

Les "enfants du pays" regroupent à peine un tiers des personnes rencontrées. La lecture du graphique "Ancienneté locale" montre que, dans cet ensemble, les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes. Cela s'explique par l'activité agricole qui amène les fils à reprendre l'exploitation familiale et donc à rester sur place (onze hommes sur seize sont - ou étaient - agriculteurs). De leur côté, les filles auraient plus de difficultés à trouver un mari qui accepte de venir vivre en zone inondable et seraient, alors, amenées à partir. Un chiffre illustre ce propos : il n'y a que trois femmes, originaires de la vallée, qui sont mariées à un "rapporté" et, de surcroît, deux des maris viennent de communes ligériennes (La Possonnière et Saint Germain-des-Prés).

Parmi cette population, il se dégage une grande fierté d'être né dans la vallée. En effet, nombreux sont les habitants qui mentionnent la présence de leurs aïeux dans les environs depuis plusieurs générations.



Certains trouvent leurs racines jusqu'à la Révolution française et même jusque sous Louis XV. D'autres certifient que leur famille occupe la maison depuis deux cent, voire trois cents ans. Un habitant de l'île de Chalennes-sur-Loire s'enorgueillit d'être "*le plus ancien, mais pas le plus vieux !*" de son hameau.

En outre, la même personne précise que les habitants de l'île sont surnommés les "*boutons de saule*" en référence à ces arbres caractéristiques des berges de Loire. Un habitant de Rochefort-sur-Loire complète par une liste de surnoms tels que "*pattes de canne*", "*Mohicans*", "*guertous*" (référence à la guerte, rebut du chanvre). Enfin, le néologisme de "*valléais*" est employé pour se démarquer "*de ceux du coteau*" et bien affirmer l'appartenance à une unité géographique particulière.

Un ancien maire, qui connaît bien le milieu, insiste sur la différence qui existe, de moins en moins cependant, entre les agriculteurs du coteau et ceux de la vallée distants de quelques kilomètres seulement. Les terres du coteau, lourdes et ventées, nécessitent effort et labeur ; les terres de vallées, légères et enrichies par le limon, sont un lieu de "*douceur de vivre*". L'évolution intensive de l'agriculture a bien changé les choses mais il reste un petit quelque chose dans les esprits.

Les non indigènes représentent plus de deux tiers des habitants rencontrés. Ils sont même 43 % à ne pas avoir vécu la grande inondation de 1982. Il s'agit essentiellement de couples dont la quasi-totalité se sont installés alors qu'ils avaient encore des enfants à charge, et certains mêmes très jeunes.

À l'instar des enfants du pays, les personnes qui se sont totalement intégrées à leur nouvel environnement expriment la même fierté d'appartenir à la zone inondable. Il se dégage une certaine hardiesse à habiter des lieux redoutés par beaucoup.

#### 4.4 Répartition géographique

L'ensemble du territoire concerné est constitué de deux îles, celle de Béhuard et celle de Chalonnnes-sur-Loire, ainsi que du val du Louet qui pourrait être également assimilé à une île car le Louet n'est qu'un bras secondaire de la Loire. La toponymie en a décidé autrement, sans doute parce que ce bras secondaire a un nom spécifique qui le singularise par rapport au fleuve. Il s'agit cependant d'un même hydrosystème dont le comportement, en période d'inondation, présente quelques différences. Selon que le bassin de la Maine est aussi en crue, le niveau monte plus vite en Loire que dans le Louet alors que s'il s'agit essentiellement d'une crue de Loire, les niveaux croissent d'une manière sensiblement identique.

Le vocabulaire employé ici et là par les habitants exprime une volonté certaine de se démarquer des populations vivant sur les coteaux à l'abri des inondations. La toponymie des lieux renforce cette singularité en évoquant la présence de l'eau et l'idée d'insularité.

Petit inventaire, non exhaustif, des lieux-dits aux noms évocateurs : "*Port Gaurion*", "*Vieux Port Thibault*", "*Pont du Port-qui-Tremble*", "*l'Îlot*", "*la Tête de l'Île*", "*le Courant*", "*le Bordage*", "*le Pont*", "*les Boires*", "*la Basse Île*", "*le Grand Rivage*", "*la Queue de l'Île*", etc.

Malgré tout, dans le secteur étudié, il n'existe aucune île habitée qui ne soit pas accessible par un pont ou une levée. La voirie départementale ou communale dessert toutes les habitations du territoire.

Sur les cartes (voir planches 2 à 5, pages suivantes) sont indiqués, par le symbole √, les lieux d'habitation des personnes rencontrées.

Ainsi, hormis de véritables insulaires totalement isolés, tous les types de situation géographique ont pu être rencontrés. Du petit village les pieds dans l'eau mais dont une route départementale permet de gagner le coteau, à la maison sortie de nulle part au bout d'un chemin de terre, en passant par les constructions retranchées derrière une levée réputée insubmersible.

#### 4.5 Exposition aux risques

L'atlas des zones inondables a été le document de référence qui a fortement guidé le choix des habitants consultés. Près de trois quarts d'entre eux (respectivement 63 % et 9 %) vivent en zones d'aléa fort ou très fort.

Pour mémoire, les définitions de cette classification sont les suivantes :

Aléa très fort : profondeur de submersion supérieure à 2 mètres avec des vitesses de courant moyennes à fortes.

Aléa fort : profondeur de submersion supérieure à 2 mètres avec une vitesse du courant nulle à faible ou une profondeur comprise entre 1 et 2 mètres avec des vitesses de courant moyennes ou fortes.

Aléa moyen : profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 mètres avec une vitesse de courant nulle ou faible ou profondeur inférieure à 1 mètre avec une vitesse marquée.

Aléa faible : profondeur de submersion inférieure à 1 mètre sans vitesse marquée.

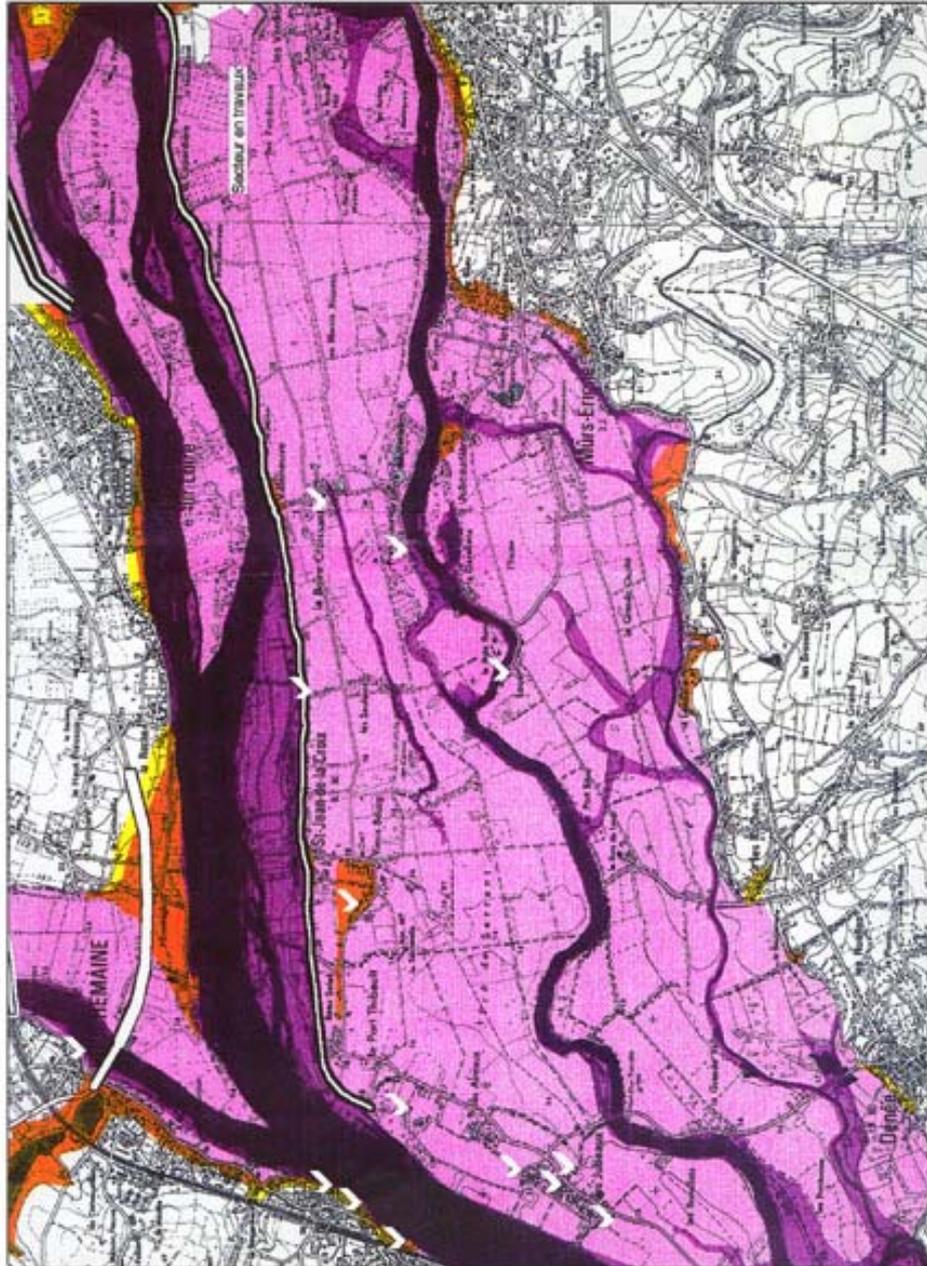


Planche 2 - Secteur Murs-Eigné

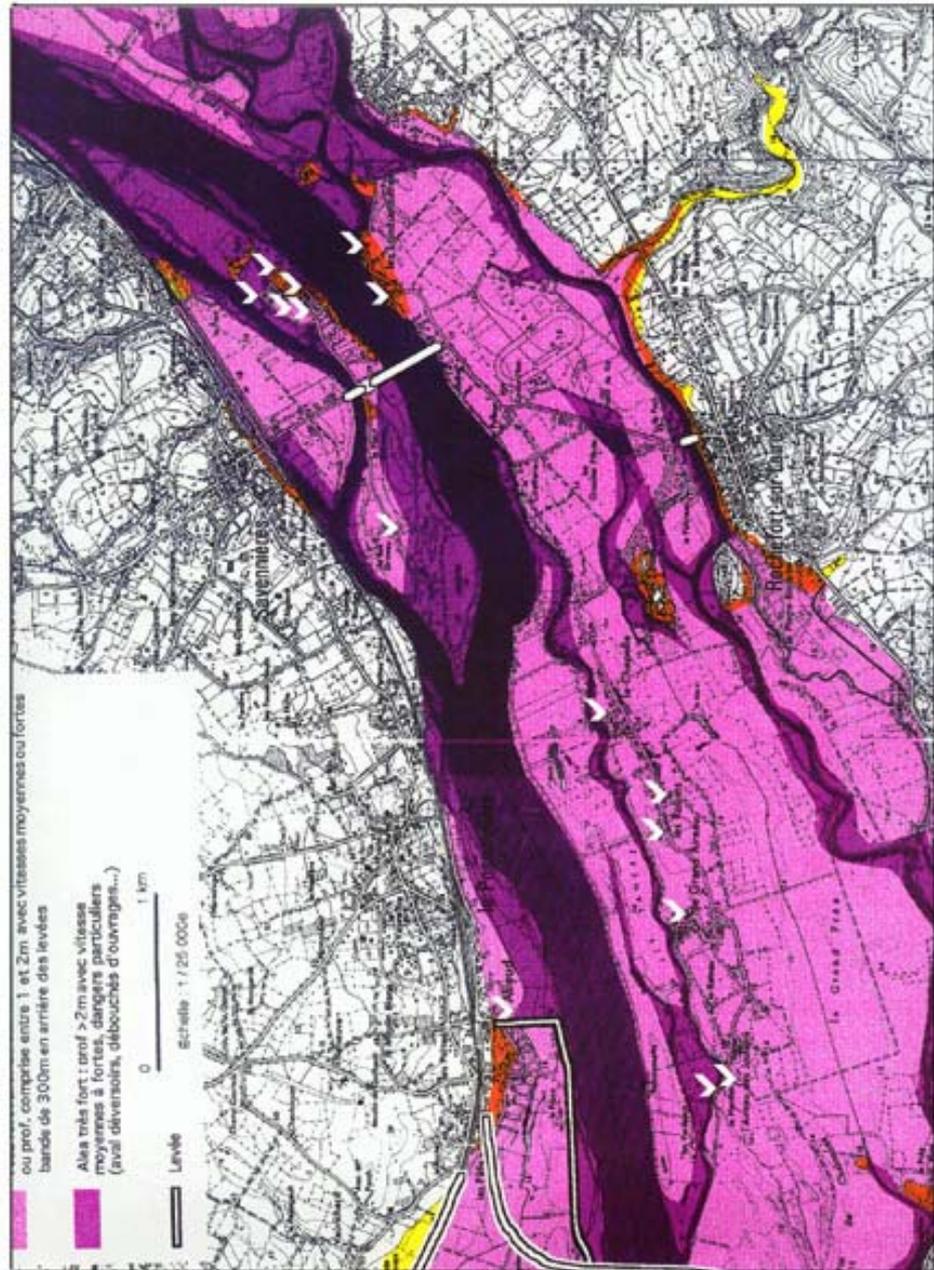


Planche 3 - Secteur DENÉE/ROCHFORT-sur-LOIRE

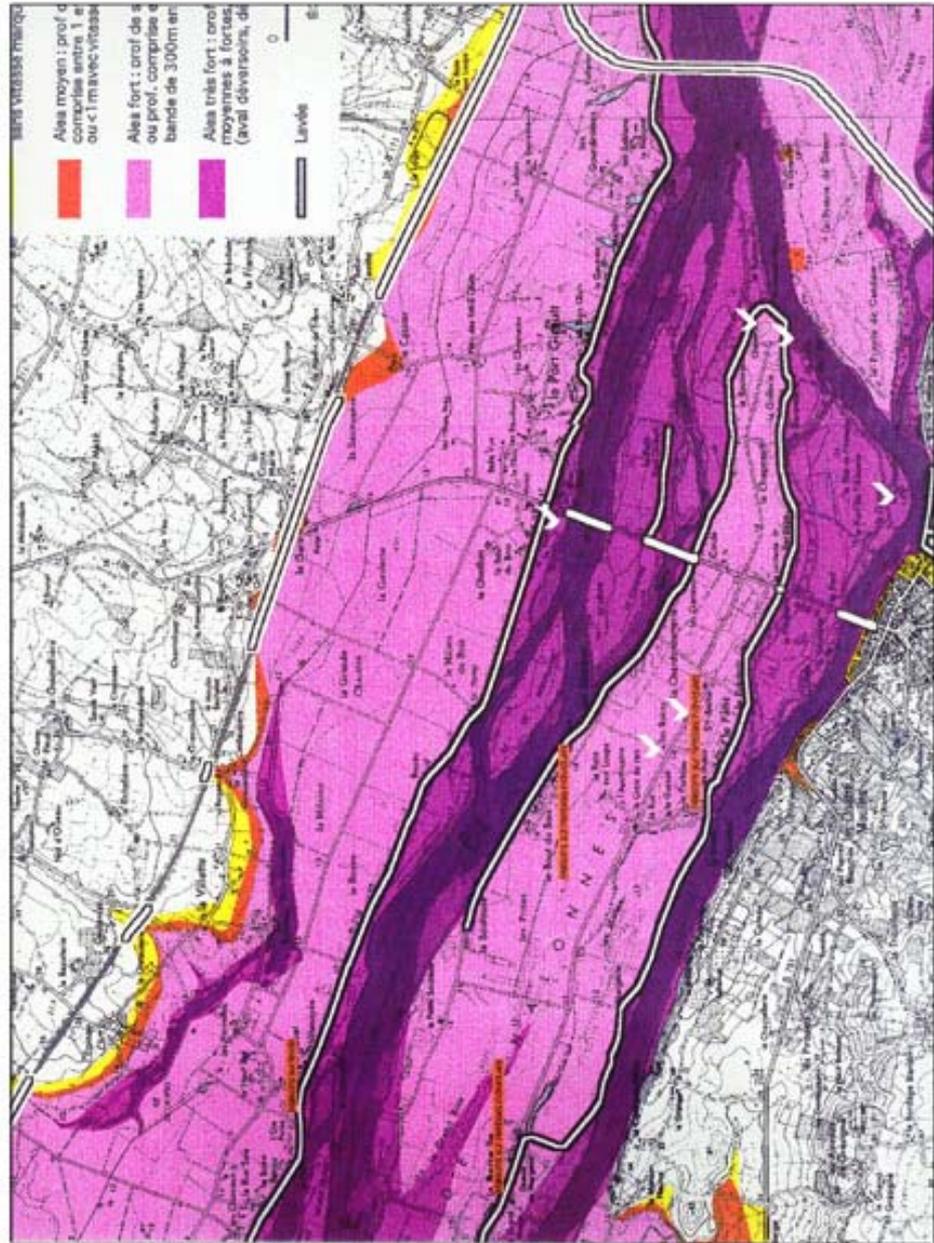


Planche 4 - Secteur CHALONNES-sur-LOIRE

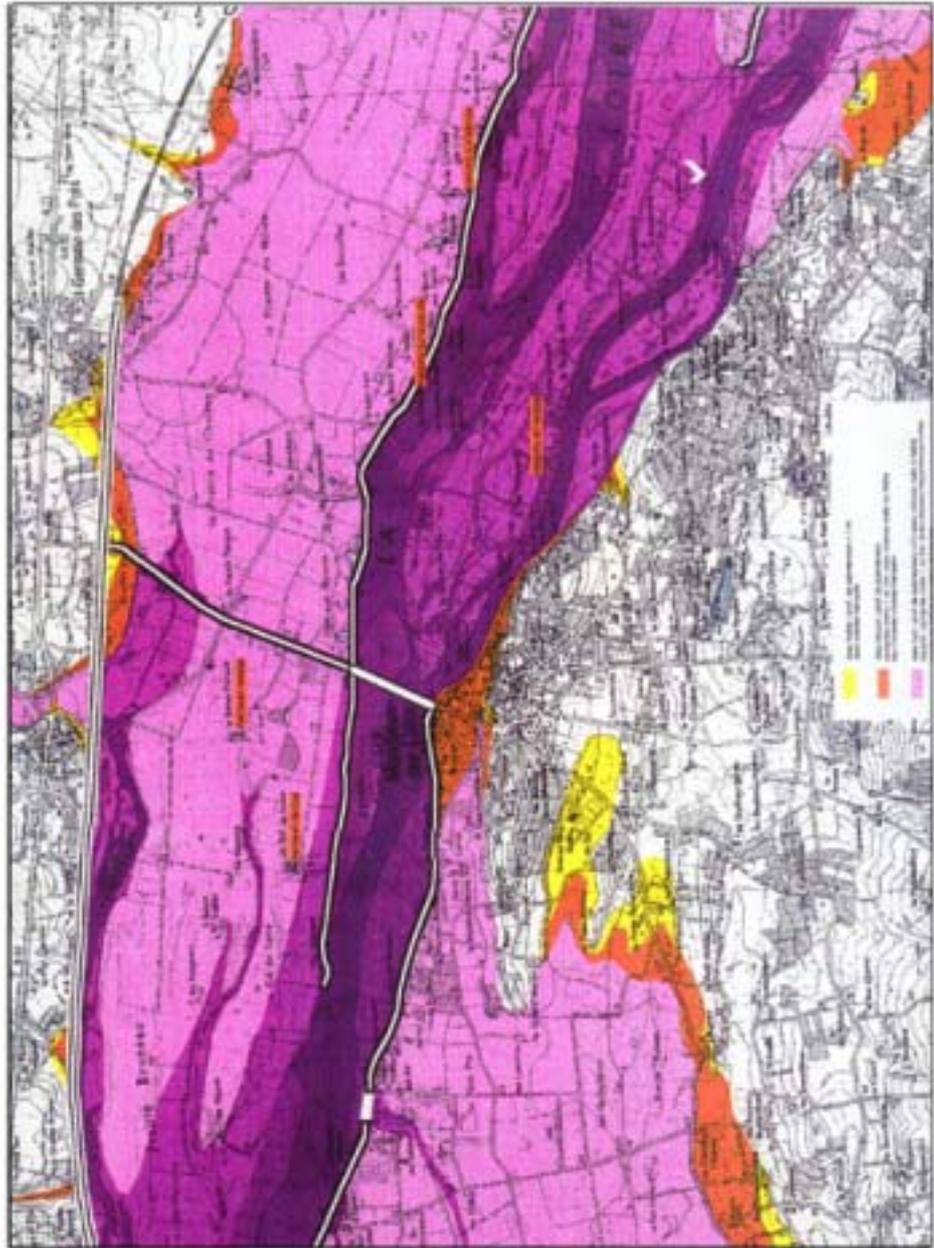
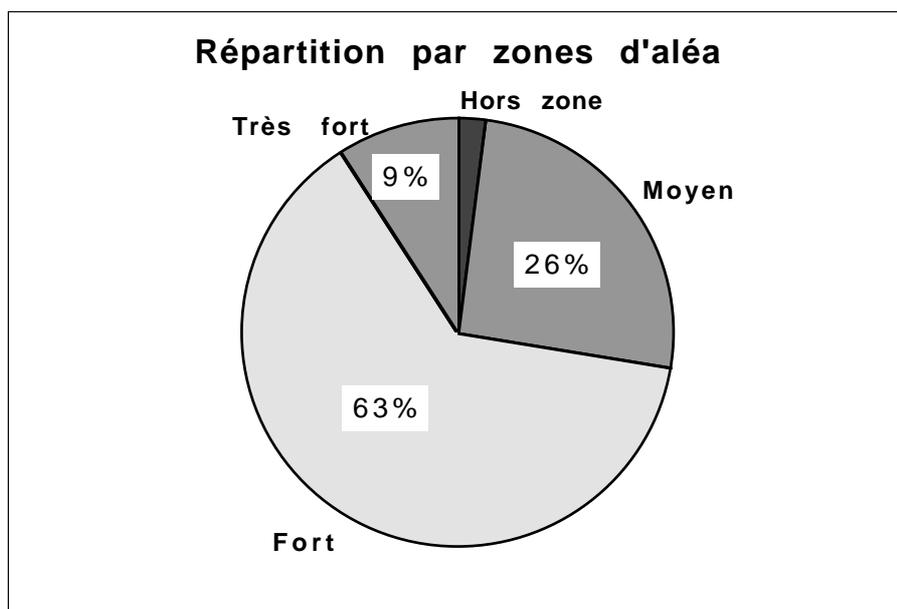


Planche 5 - Secteur CHALONNES-sur-LOIRE/St GEORGES-sur-LOIRE



Parmi les sites visités, un des plus exposés en regard de ces paramètres est certainement celui de la Guibrette coincé entre le lit mineur et la levée de Saint Georges-sur-Loire.

Cependant, l'intérêt pour les autres secteurs n'a pas été négligé pour autant. Il en est ainsi de la totalité du village des Lombardières et de tout le Vieux Bourg de Saint Jean-de-la-Croix qui sont classés en zone d'aléa moyen. Cette catégorie représente quand même plus d'un quart des habitations prises en compte.

Par contre, aucune habitation faiblement exposée n'aura été visitée car l'aléa faible regroupe des secteurs très restreints, généralement localisés au pied du coteau.

Enfin, une habitation a été classée "hors zone". En effet, le déplacement à Savennières aura révélé qu'une partie inondable de la commune n'est pas prise en compte par les zones d'aléa. Il s'agit d'une petite frange de terrains situés entre le coteau et la levée du chemin de fer. Elle est supposée à l'abri, alors qu'un riverain précise que *"les portes n'atteignant pas le tablier de la levée, le déversement s'effectue un peu avant 6 mètres à Montjean-sur-Loire. De toute façon, avant cela, l'eau arrive par un passage situé en aval du bourg de Savennières."*

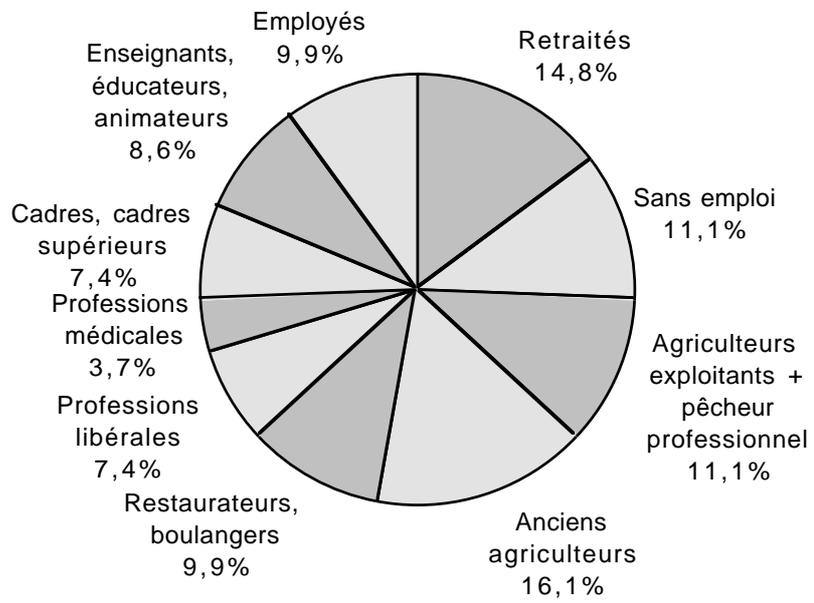
#### **4.6 Activités professionnelles**

La répartition des personnes qui exercent un métier en dehors de la zone inondable et de celles qui n'ont pas d'impératif professionnel à l'extérieur se présente comme suit :

Le premier groupe représente plus d'un tiers des habitants rencontrés (37 %). Il s'agit d'employés, d'enseignants, éducateurs ou animateurs, de cadres, de professions médicales ou libérales. À quelques exceptions près comme des intermittents du spectacle, ces personnes ont quotidiennement des horaires de travail à respecter dans des structures qui ne sont pas concernées par les crues.

Les personnes du deuxième groupe ont une activité sur place (agriculteurs ou anciens exploitants, pêcheur professionnel, restaurateurs, boulangers) ou sont retraitées ou sans emploi. (voir répartition des activités page suivante)

## Activités



## 5. LES SITUATIONS ET LES RÉACTIONS

### 5.1 Des levées submersibles

À l'échelle d'un val, le classement en zones d'aléa est un bon indicateur des conditions d'inondation par rapport à la topographie générale des lieux. Cependant, il ne peut pas prendre en compte les différentes positions des habitations le long des levées, ni distinguer les micros reliefs qui protègent certaines constructions des hautes eaux.

Ce n'est pas parce que des maisons sont contiguës à une levée qu'elles sont moins exposées que celles de la vallée. C'est ainsi, qu'à Saint Jean-de-la-Croix, *"les anciens savent que la levée de Saint Jean est submersible. En 1982, elle était couverte d'environ 50 centimètres d'eau, par endroits."* Et d'ajouter *"il peut y avoir une différence de 80 centimètres à 1 mètre entre le côté Loire et le côté vallée, ce qui retarde l'inondation et permet aux gens de s'organiser."*

En fait, comme l'atlas des zones inondables le précise bien, la levée de Saint Jean "protège le val des trop forts courants, mais ne l'empêche pas d'être inondé à partir du Louet dès les crues de fréquence deux à cinq ans". Les habitants le savent bien : *"Le niveau de l'eau dépend de la durée de l'inondation. Il y a un certain décalage avec les cotes des Ponts-de-Cé, le temps que la Loire progresse derrière la levée. Mais, lorsque c'est le Louet qui donne, nous sommes tout de suite touchés."*

Le même phénomène a lieu dans l'île de Chalennes-sur-Loire où l'eau contourne les levées et envahit les terres par l'aval. Aucune maison n'est directement protégée par le seul fait d'être attenante à la levée. Cette dernière étant submersible à partir de 4,50 mètres à l'échelle de Montjean-sur-Loire, elle a laissé déverser l'eau une douzaine de fois au XXe siècle.

Par contre, la levée de Saint Georges-sur-Loire semble plus efficace. *"Elle n'a été coupée qu'en 1910, et encore, c'est parce qu'elle avait été dynamitée pour inonder le val et éviter une rupture accidentelle."*

### 5.2 Des maisons plus ou moins protégées

L'ensemble de la vallée étant inéluctablement inondé au-delà de certains débits, les populations ont toujours cherché à élever leurs habitations. De fait, si quelques maisons profitent des élévations naturelles du terrain, bon nombre ont été rehaussées après avoir subi une crue exceptionnelle. À ce propos, un habitant de Chalennes-sur-Loire précise : *"lorsque l'on reconstruit quelque chose dans l'île, le réflexe c'est de le faire un peu plus haut. Du coup, plein de maisons anciennes sont calées sur les inondations de 1910 et de 1936"*. Ainsi, dans l'île de Chalennes-sur-Loire à La Chapelle (aléa très fort), ou à La Soulouze (aléa fort), des maisons sont réputées *"à l'épreuve de l'eau"*. Dans la vallée de Rochefort-sur-Loire, au Grand Airault, une maison est située 50 centimètres au-dessus du niveau de la crue de 1982.

Lorsque les constructions n'ont pas été rehaussées, le rez-de-chaussée sert généralement de sous sol. Il abrite alors un garage, un débarras ou des pièces utilisées occasionnellement. Cette utilisation actuelle perpétue la tradition qui faisait utiliser les rez-de-chaussée des bâtiments inondables pour stocker le matériel agricole ou abriter les récoltes estivales et le bétail. Cependant, il existe quelques maisons dans lesquelles les pièces de vie, et principalement la cuisine, ne se trouvent pas à l'étage. Par exemple, dans une maison de l'île de Chalennes-sur-Loire, l'eau a atteint 1,80 mètre, en 1982 et près de 1 mètre en 1995.

### 5.3 Des routes inondées

À l'instar des habitations, les routes et les chemins de la vallée sont inondés de manières différentes selon la topographie des lieux.

Alors que la commune de Saint Jean-de-la-Croix a la particularité d'être "appuyée" sur la levée du même nom, ce qui permet une desserte rarement perturbée (2 jours en 1982), l'île de Béhuard voit sa route d'accès au pont de Rochefort-sur-Loire très rapidement submergée, ce qui peut conduire à un isolement de longue durée (5 jours, en mars 2001 pour une inondation que l'on pourrait qualifier de "petite"). Cependant, si *"la route de Savennières est coupée à 4,20 mètres à Montjean-sur-Loire, un chemin dit de halage est praticable, à pied, jusqu'à 5,20 mètres."* De plus, il faut noter que les maisons du bourg de Béhuard sont inondées encore plus tard que ce chemin. Le même contexte existe dans l'île de Chalennes-sur-Loire où la seule route d'accès au Brodeau est coupée tous les ans alors que les maisons sont inondées exceptionnellement.

En outre, plusieurs petits hameaux et maisons isolées sont desservis par des chemins de terre ou des routes en très mauvais état dans lesquels se forment des *"cuvettes"* assez importantes pour totalement interdire le passage. Ainsi, les habitants du hameau de Louet et de ceux de la vallée de Rochefort-sur-Loire sont isolés prématurément alors qu'un *"rehaussement de quelques endroits bien localisés assurerait les liaisons bien plus longtemps."*

D'une manière générale, la submersion des voies d'accès est la première contrainte forte qui est rencontrée par les habitants car elle rend contraignants tous les déplacements.

### 5.4 Les déplacements et la sécurité

Dans de telles conditions, la moindre montée des eaux peut bouleverser les habitudes liées aux déplacements. Dès que le niveau de l'eau ne permet plus aux voitures de circuler, elles sont stationnées dans des endroits protégés et en relation avec la voirie, hors d'atteinte des inondations. En fait, il s'agit la plupart du temps du bourg ou de la levée la plus proche... lorsqu'elle est insubmersible.

Par la force des choses, il faut alors employer d'autres moyens pour atteindre ces endroits parfois très éloignés. Si les agriculteurs profitent de la surélévation de leurs tracteurs, *"jusqu'à 80 cm d'eau sur la route"* disent certains alors que l'expérience prouve qu'ils se limitent plutôt, avec raison et prudence, à 40 cm, les autres habitants de la vallée utilisent progressivement les bottes, accessoirement le vélo, puis les cuissardes et, enfin, le bateau. Il convient de prendre conscience de l'extrême difficulté qu'il y a à marcher dans l'eau avec des bottes ou des cuissardes sur de longues distances – cas fréquents pour regagner la terre ferme – ce qui fait préférer, dans ces cas-là, un peu plus d'eau pour pouvoir utiliser le bateau.

La quasi-totalité des personnes réellement isolées en cas de crue possèdent une embarcation. D'ailleurs, il y a une grande fierté à posséder une plate de Loire en bois qui *"même pleine d'eau, ne coule pas et, correctement entretenue, dure aussi longtemps qu'un bateau en fer qui rouille"*.

Si quelques personnes n'ont pas de bateau, c'est principalement pour des raisons de sécurité : *"Il faut de l'expérience pour naviguer. Il y a le courant, les barbelés."* Effectivement, toutes les personnes concernées sont conscientes des risques à naviguer en temps de crue. *"Jusqu'à un certain niveau, même en bateau, il faut suivre la route pour éviter les clôtures."* La "motogodille" est remplacée maintenant par un propulseur

hors-bord, de faible puissance (4 à 9 ch.) car sur les prés inondés, il y a des obstacles cachés ou flottants dont il convient de se méfier. En fait, très peu de personnes se déplacent uniquement pour le plaisir, et les épouses ne sont pas rassurées de voir partir leur mari de nuit ou lorsqu'il y a du vent.

Le vent est une des contraintes les plus sévères, surtout depuis que le remembrement a supprimé de nombreuses haies *"qui coupaient le vent et diminuaient la houle"* alors que les barques de Loire sont à fond plat et ne sont donc pas adaptées aux vagues. Dans ces cas extrêmes, il faut parfois faire de longs détours pour éviter de traverser *"au plus court"* de vastes plans d'eau non abrités.

Les déplacements de nuit, pas fréquents les petits matins d'hiver, sont effectués sans éclairage en mettant seulement à profit la luminosité de la voûte céleste, aussi minime soit elle, et en se repérant aux profils des arbres et des haies pour identifier les passages. Le cas est cité d'un habitant des Jubeaux qui partant le matin, dans la nuit et par fort brouillard, a perdu ses repères et a dû attendre que le jour se lève pour s'y retrouver.

Une seule initiative publique dans le domaine de la sécurité est à signaler. *"Fin 1995, à la suite d'un accident mortel, le Conseil général a payé des gilets de sauvetage aux habitants de l'île de Chalennes-sur-Loire, moyennant une faible participation des particuliers (20 % du prix)."* Une telle mesure aurait certainement été appréciée de tous les valléais et il est curieux qu'elle n'ait pas été étendue à l'ensemble de la vallée, voire de toutes les zones exposées du département. Cependant, des personnes n'en ont volontairement pas profité, comme cet ancien prétextant qu'il *"n'en avait pas besoin. On ne pense pas tout le temps qu'on va tomber à l'eau, quand même !"* Et puis, il y a la perle des réflexions spontanées : *"ce ne serait pas pratique d'avoir un gilet si je tombais à l'eau" !*

Heureusement, de tels propos sont plutôt anecdotiques et caractéristiques de quelques anciens. En fait, si *"beaucoup de gens disent qu'ils ne mettent pas les gilets, (...) cet hiver où ça a bien rempli et où ça brassait un peu, on voyait des gilets rouges un petit peu partout."* Finalement, l'état d'esprit général peut être résumé ainsi : *"les gilets sont toujours utilisés par les enfants, parfois par ma femme, exceptionnellement par moi."*

Une petite partie des habitants mentionnent le téléphone portable lorsqu'il est question de sécurité. Certaines personnes ne l'utilisent que lors des inondations. Une carte d'unités téléphoniques est, alors, achetée spécialement. Cependant, il semble que les téléphones portables ne bénéficient pas d'une bonne couverture dans la vallée. En outre, *"il ne faut pas oublier les rames ou la gaffe. Il m'est arrivé de tomber en panne de moteur et j'aurais été bien embêté sans elles."*

Et puis, il y a les détails qui ont leur importance : *"Quand j'utilise le bateau, je ne porte jamais de bottes, ni de vêtements qui pourraient s'accrocher aux branches."*

Enfin, il ne faut pas oublier les habitants de la rive droite qui, s'ils peuvent connaître de forts désagréments matériels dans leur maison, bénéficient de la proximité du coteau tout proche ou de la levée de Saint Georges-sur-Loire. À Savennières, il existe même des droits de passage pour relier toutes les propriétés du chemin de la Monnaie à la route départementale par l'arrière des terrains. *"C'est marqué dans les actes notariés."*

## 5.5 L'acquisition de l'habitation

Avant d'occuper leur maison, les personnes qui vivent dans une habitation familiale ou qui sont originaires de la vallée n'ont évidemment pas eu besoin de se renseigner à propos des risques liés aux inondations. Par contre, toutes les personnes rapportées, qui ne connaissaient pas les lieux, disent s'être préalablement informées de différentes façons.

Les informations obtenues auprès du voisinage sont toujours jugées fiables et honnêtes. L'idéal étant, malgré tout, de trouver une échelle des crues à proximité afin de mieux s'imaginer les niveaux d'eau et de les voir gravés dans la pierre pour plus d'authenticité.

Concernant les notaires et les agences immobilières, les avis sont partagés. À propos d'une maison inondable à 5,20 mètres aux Ponts-de-Cé, *"le vendeur de l'agence (...) a tout simplement désinformé. Il a dit que la maison était loin d'être inondable !"* Outre cette tromperie condamnable, quelques personnes estiment ne pas avoir été suffisamment informées et il semblerait même qu'un notaire soit réputé pour cela...

Dans l'ensemble, et contrairement à une idée reçue, il ne semble pas que les transactions entre particuliers présentent plus de risques de tromperie. Il n'y a qu'un exemple où les habitants affirment que *"le propriétaire a minimisé le phénomène en disant qu'il n'y avait pas eu d'eau dans la maison en 1982"*, alors qu'il est vraisemblable que cela ait été le cas.

Heureusement, de telles pratiques sont plutôt exceptionnelles et la grande majorité des acquéreurs ont été scrupuleusement avertis. Face à l'empressement d'une acheteuse qui a signé l'acte de vente sur le capot de sa voiture (!), un *"notaire a fortement insisté sur les risques d'inondation de la maison et, encore plus, du terrain."*

En outre, quelques personnes se sont souvenues qu'il existait *"une annexe au contrat de vente. Un document du Service Maritime et Navigation stipulant le caractère inondable de la parcelle (en référence au décret D.58-1084 du 6 novembre 1958)"*. Encore plus alertée, une ancienne locataire d'une maison des Lombardières précise que *"le bail mentionnait la situation en zone inondable et (qu') il y avait une option prévoyant le relogement en cas d'inondation."*

En fait, si quelques propos laissent paraître une légère amertume : *"on connaissait les risques, mais sans avoir vécu d'inondation et sans se rendre compte de ce que cela représentait..."*, l'immense majorité des habitants rapportés expliquent leur décision en disant que *"c'était un coup de foudre pour l'environnement si particulier"* et qu'ils auraient acheté *"de toute façon"*. D'autres complètent cet argument en précisant avoir acheté en pensant au fait *"que la zone inondable excluait toute grande infrastructure, routière ou autre. De plus, le prix était moins élevé que pour une maison semblable à l'abri des eaux."*

Face à de tels arguments, un maire aurait tout de même dit à des acheteurs en quête de renseignements : *"Pourquoi venez-vous vous installer dans ce trou. C'est un village qui meurt."* La réponse étant apportée par les habitants eux-mêmes, vingt ans plus tard : *"à l'époque, il n'y avait que trois maisons principales, aujourd'hui il y en a une douzaine, plus trois ou quatre résidences secondaires."*

Finalement, il semble que la sagesse tienne dans cette phrase d'un couple de rapportés de la vallée de Rochefort-sur-Loire : *"même s'ils doivent de toute façon se renseigner, les gens qui ne connaissent pas la vallée devraient louer avant de s'engager."*

## 5.6 Une méconnaissance générale des documents officiels

Quels que soient les sentiments exprimés vis-à-vis de la façon dont l'information a été présentée (ou non) au moment de l'achat, il y a une méconnaissance générale des documents officiels présentant les zones inondables. En fait, peu de personnes connaissent l'existence de documents publics relatifs aux inondations. Parfois, le cadastre et le plan d'occupation des sols sont mentionnés avec quelques commentaires *"il doit y avoir des photos aériennes à la mairie et des cartes à la bibliothèque"*, ou *"nous sommes classés en zone rouge, inconstructible"* (en référence aux plans de surfaces submersibles, issus de la loi du 30 octobre 1935 et approuvés par le décret du 6 novembre 1958) et autre *"il doit bien exister quelque chose"...*

Les seules fois où il est question de l'Atlas des zones inondables, des Plans d'Intérêt Général, ou des Plans de Prévention des Risques, ce sont par des personnes qui ont des responsabilités communales ou qui ont été consultées pour leur élaboration.

## 5.7 Les différents modes d'information concernant la crue

- l'information publique

Si, dans l'ensemble, les nouveaux habitants de la zone inondable se sont bien renseignés vis-à-vis des périodes de retour des crues et des plus hautes eaux connues avant d'emménager, tous les riverains sont également attentifs aux évolutions quotidiennes des niveaux de la Loire. En effet, il existe un service d'annonce des crues à Orléans. Il est chargé d'établir les prévisions journalières des hauteurs d'eau en plusieurs stations. Ainsi, entre Gien et Saumur, les prévisions sont annoncées pour le jour même à midi, pour le lendemain et le surlendemain, soit une estimation à trois jours. Pour les Ponts-de-Cé et Montjean-sur-Loire, la prévision va jusqu'au quatrième jour.

Pour diffuser ces informations, il existe différents moyens. Les quotidiens de la presse locale semblent être lus principalement en période calme. C'est-à-dire, lorsqu'il n'y a pas de risque. En fait, *"ils souffrent du problème du délai d'édition"* car ils donnent les prévisions calculées la veille. Cependant, les journaux-papiers et télévisés *"permettent d'être informé de l'évolution des crues en Haute Loire (...) et montrent s'il pleut sur le Massif Central ou sur le bassin de la Maine"* et aussi, *"la presse, en période de crue, a tendance à dramatiser les situations car cela fait vendre."*

Afin de pallier le handicap du délai de diffusion de l'information, lorsque la cote de vigilance est atteinte (3,50 mètres à l'échelle de Saumur et des Ponts-de-Cé), la Préfecture informe les mairies qui affichent alors les prévisions dans des endroits localisés et bien connus des habitants.

Cependant, là aussi, quelques critiques apparaissent. À Chalonnes-sur-Loire, cette procédure n'a lieu qu'au bord de la route départementale située dans la partie amont de l'île. De fait, beaucoup d'habitants de la partie aval sont *"trop éloignés pour consulter l'affichage municipal"* pouvant être situé à six kilomètres de chez eux.

En outre, il est reproché à l'affichage municipal de ne pas fonctionner assez tôt. En effet, *"les champs et le bétail sont atteints bien avant que les cotes n'entraînent les procédures officielles. On a les pieds dans l'eau bien avant que l'alerte ne soit déclenchée !"*, se plaint un paysan de Rochefort-sur-Loire.

Exceptionnellement, il arrive que des services municipaux téléphonent à certaines personnes qui servent de relais dans leur hameau. Il s'agit principalement de paysans et de restaurateurs, dont les outils de travail sont directement menacés. Au passage, cela permet aux élus et aux responsables de connaître la situation du moment, de même que l'état d'esprit de leurs administrés.

Enfin, les habitants peuvent utiliser le répondeur téléphonique d'Orléans qui diffuse les prévisions actualisées tous les jours vers midi. Aussi surprenant que cela puisse paraître, plusieurs personnes ne connaissent pas l'existence de ce répondeur et il ne s'agit pas uniquement de nouveaux arrivants.

Cela dit, les habitués l'utilisent *"quotidiennement pendant les inondations"*, et *"lorsqu'on n'a pas téléphoné, les voisins l'ont fait !"* Ce nouveau mode d'information est tellement plus pratique et plus rapide, qu'il remplace, pour beaucoup de personnes, l'affichage municipal qui présente exactement les mêmes données mais est inaccessible pour ceux qui sont au "milieu de l'eau".

Ce système de répondeur est unanimement apprécié, mais quelques reproches sont, malgré tout, formulés. *"Les prévisions (seraient) souvent trop pessimistes à l'approche des week-ends ou des fêtes"*, ce qui serait expliqué par le fait de vouloir *"éviter les reproches en cas d'erreur"*. Cela entraîne des personnes à s'inquiéter inutilement, voire à déménager leur rez-de-chaussée alors qu'elles auraient pu s'en passer. Ainsi, une plus grande fiabilité est souhaitée *"même si une marge d'erreur est inévitable."*

De plus, il arrive *"qu'en période d'inondation un peu sévère le limniphone (soit) souvent saturé par les appels"*, et que *"d'autre part, les cotes (soient) parfois énoncées un peu trop rapidement pour avoir le temps de bien les noter."*

Quelques personnes aguerries aux nouvelles technologies pensent que *"ce serait intéressant d'avoir les prévisions sur Internet. Cela permettrait d'avoir des commentaires et des précisions... Plus d'informations pour moins cher !"*

- l'expérience individuelle

En fait, il semble que, quels que soient les moyens proposés aux particuliers, il y aura toujours un doute et une nécessité de contrôle personnel de l'évolution des choses. Ce sentiment est très présent dans la vallée. Un habitant va jusqu'à téléphoner *"à Montjean-sur-Loire où des amis indiquent la cote qu'ils lisent eux-mêmes au pont"*. Un autre a installé sa propre échelle de cotes devant chez lui...

Manifestement, la méthode la plus employée pour juger de l'évolution de la montée de l'eau est la méthode empirique. Mais là encore, les avis sont partagés. Cela peut aboutir à des certitudes troublantes selon lesquelles lorsque l'eau atteint un certain niveau, il devient inéluctable qu'elle inondera la maison, même s'il reste une marge de plusieurs centimètres.

Par contre, il est souvent fait *"entièrement confiance aux voisins... les anciens. Parce que ceux qui sont arrivés ici voilà quelques années parlent comme s'ils connaissaient, mais en fait, il n'en est rien"* dit une rapportée des Lombardières. Cette référence aux personnes expérimentées peut, parfois, se traduire de façon originale : *"lorsque les papys et les mamys retirent leurs poireaux, c'est que l'eau va arriver."* Pourtant, le scepticisme est tenace et *"les informations données par les anciens sont écoutées avec prudence"* car *"même (eux) se trompent parfois dans leurs prévisions."*

De fait, rien ne vaut l'observation personnelle, le "visuel". En effet, pratiquement tous les habitants de la vallée ont leurs propres repères. En premier lieu, la progression de l'eau est surveillée par rapport au plan horizontal dans les champs puis sous les ponts, et enfin, sur les chemins et les routes les plus exposés. *"Lorsque l'eau atteint le jardin, nous mettons des repères par terre pour suivre sa progression."* Ensuite, ce sont des repères verticaux qui permettent de suivre avec plus de précision l'élévation du niveau de l'eau : bâtiments, murettes, clôtures, calvaires, poteaux électriques, panneaux de signalisation routière, boîtes à lettres, arbres, haies, etc. Cette surveillance visuelle permet aux habitants de se forger une certaine expérience des inondations. La moitié des personnes rencontrées se souviennent plus facilement des niveaux atteints dans leur maison ou dans leur jardin que des cotes auxquelles cela correspondait.

Enfin, beaucoup d'anciens et quelques rapportés, qui ont su les écouter, ont développé une véritable faculté à lire la Loire. Ainsi, *"la bousine"* (l'écume) *est plate quand la rivière est en crue, elle est du genre "œuf à la neige" quand la rivière est en décrue*, *"la rencontre entre les eaux de couleurs différentes selon qu'elles viennent du Louet ou de la Maine"*, *"la vitesse du courant ainsi que la vitesse de montée de l'eau"* et les conditions météorologiques nationales leur permettent de prédire l'arrivée d'une inondation ou de juger de son évolution. Un autre indicateur est utilisé : *"s'il y a du courant, c'est que la Loire avale tout."* Dans le même état d'esprit, un habitant de Bouchemaine est *"attentif aux cotes de Montjean-sur-Loire pour estimer l'évacuation de la Maine dans la Loire."* Tous ces indicateurs aboutissent à la conclusion qu'il y a différents types d'inondations et que *"les crues ne sont jamais les mêmes."*

Finalement, un seul paramètre fait véritablement l'unanimité : *"la progression est lente et il est facile de la suivre."* En effet, cette réflexion est récurrente et déclinée selon différents modes : *"on la voit venir"*, *"on a le temps de surveiller son arrivée"*, ou encore *"nous ne sommes jamais pris par surprise."* D'ailleurs, pour relativiser la situation ligérienne, il est, assez souvent, fait référence aux inondations violentes du sud de la France.

## 5.8 L'organisation interne de l'habitation

La majorité des maisons de la zone inondable sont d'anciens corps de ferme ou d'anciennes maisons de pêcheurs ayant, au fil du temps, perdu leur destination première. Leur caractéristique principale est de disposer d'un grenier construit de façon à pouvoir abriter les récoltes volumineuses en cas de crue. Disposant d'une ample charpente appuyée sur des murs de tuffeaux posés sur le mur de pierres du rez-de-chaussée, ce deuxième niveau a été progressivement transformé en étage habitable.

- le rez-de-chaussée

Nombre de maisons de la vallée donnent l'impression d'être "basses de plafond", cela résulte du fait du rehaussement du sol. Les cas sont assez nombreux où, sous le carrelage actuel existe un ancien carrelage situé vingt à trente centimètres en dessous avec un simple apport de sable entre les deux niveaux. Cela permet à certains propriétaires de déclarer que leur habitation est *"à l'épreuve de l'eau."* Mais souvent, cette opération assez lourde n'a été réalisée que dans quelques pièces, en priorité la cuisine et le salon. Ainsi, le rez-de-chaussée peut présenter jusqu'à quatre niveaux différents et, parfois, les surélévations aboutissent à de véritables demi-étages. À tel point que, dans le but d'éviter une trop grande succession de paliers, des habitants de l'île de Chalennes-sur-Loire avouent avoir volontairement construit leur

véranda "au même niveau que la cuisine (inondable) pour ne pas ajouter de marches supplémentaires dans la maison" !

Plusieurs systèmes sont employés pour faciliter l'évacuation de l'eau après l'inondation. Le plus ancien consiste à assurer "une très faible pente dans la pièce pour diriger l'eau vers l'arrière de la maison". Ailleurs, un regard est installé dans le point le plus bas de la salle de séjour ou de la cuisine et est relié à une canalisation dirigée vers l'extérieur. Cette évacuation est aussi utilisée lors du "lavage à grandes eaux" effectué plusieurs fois par an pour les carrelages en terre cuite.

Les changements de propriétaire sont souvent l'occasion de repenser les réseaux internes et l'agencement de certaines pièces : le chauffage central est installé ou la chaudière est déplacée dans une pièce réputée hors d'eau (l'ancien four à chanvre étant souvent l'endroit idéal) ; une cuisine démontable est aménagée ; le circuit électrique peut être totalement réorganisé ; etc.

La très grande attention portée au réseau électrique est renforcée par des normes de sécurité spécifiques à la situation en zone inondable. Les prises de courant et les interrupteurs sont installés en hauteur à partir de "chemins de câbles en haut des murs" ou mieux, par un système "en parapluie" ou "en araignée", c'est-à-dire intégré dans le plafond. En outre, les disjoncteurs sont "organisés en conséquence pour condamner l'alimentation de certaines pièces." Parfois, "il y a deux circuits électriques, un pour le rez-de-chaussée et un pour l'étage."

Cependant, pour aussi étonnant que cela puisse paraître en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, il existe encore dans la vallée des habitations dont l'aménagement intérieur est des plus sommaire. Au Brodeau, dans une maison où le niveau d'eau a atteint 45 centimètres en 1982, la pièce principale regroupe la cuisine, le séjour et les lits. La cheminée est l'unique moyen de chauffage et le tuffeau brut des murs montre encore les traces d'inondations très anciennes. Une seule petite pièce, en arrière, sert de buanderie et c'est l'ancienne étable qui fait office de cabinets. Dans une autre maison, à Saint Jean-de-la-Croix, "les toilettes sont une fosse sans chasse d'eau située derrière le bâtiment."

- les niveaux supérieurs

À quelques exceptions près, toutes les maisons de la vallée disposent d'un étage ou d'un demi-étage dans lesquels tous les stades d'aménagement sont rencontrés.

S'il a parfois gardé son rôle de simple grenier "non aménagé et utilisé seulement pour stocker le foin en période d'inondation", ce niveau accueille, bien souvent, des chambres car ce sont les pièces dont l'aménagement nécessite le moins de travail. En effet, une alimentation électrique peut suffire à en assurer l'éclairage et le chauffage.

En plus de cette "partie nuit", il arrive qu'un "point d'eau (ait été) aménagé spécialement pour les périodes d'inondation." Ainsi, quelques personnes ont installé des sanitaires à l'étage, en plus de ceux du rez-de-chaussée.

Par contre, il n'y a qu'un seul exemple de cuisine à l'étage, alors que la vie ne s'y déroule pas entièrement... et encore, il s'agit d'une installation qui n'a pas été supprimée lors du déménagement général du rez-de-chaussée, inondable exceptionnellement. De fait, il n'est pas rare de voir la cuisine momentanément transférée à l'étage lors des crues. Dans ce cas, toutes les pièces peuvent être utilisées, de la chambre où un bureau fera office de plan de travail, à la salle de bain où la baignoire sert à faire la vaisselle. "Il ne faut monter qu'un réchaud à gaz" disent simplement les personnes concernées.

Enfin, dans plusieurs maisons, *"la vie quotidienne se déroule à l'étage"* lorsque ce dernier accueille la totalité des pièces de la partie habitation.

## 5.9 Les moyens de protection

### 5.9.1 avant l'inondation

Lorsqu'une inondation est annoncée, les habitués ne commencent pas à s'inquiéter pour leurs propres biens. Ils commencent d'abord par se préoccuper de l'itinéraire qui leur permettra de relier la terre ferme. Ainsi, ils repèrent et balisent certains points remarquables, et certaines clôtures et autres obstacles susceptibles de gêner leur future progression en bateau. Pourtant, si l'utilité du système est unanimement reconnue, l'emploi de sacs en plastiques ou de morceaux de vieux draps ne semble pas du meilleur goût pour tout le monde.

Quoi qu'il en soit, dans le même temps, *"les voitures sont progressivement déplacées vers la levée (ou l'endroit qui permet de rejoindre la zone hors d'eau), au fur et à mesure que l'eau monte."*

Comme cette montée de l'eau est lente, elle laisse aux habitants le temps de se préparer matériellement. Presque tous avouent attendre le dernier moment pour commencer à réorganiser (certains disent *"désorganiser"*) leurs maisons. Des habitants vont même jusqu'à attendre que *"l'eau passe le seuil de la maison pour rehausser le mobilier."* D'autres profitent des différents niveaux de leur rez-de-chaussée pour reculer l'échéance au maximum.

#### le déménagement du mobilier

Lorsque la décision de déménager les affaires est prise, les opérations se déroulent méthodiquement, ce qui évite l'empressement et la panique. *"Le mobilier le plus léger est monté à l'étage, les 'poids moyens sont posés sur des bastaings, et le plus lourd est monté sur des parpaings."* Ces fameux parpaings représentent l'outil indispensable en période d'inondation. Si des personnes leur substituent des billots de bois, voire des blocs de tuffeau, l'esprit reste le même : mettre hors d'eau les meubles trop lourds pour être déplacés. Cependant, un habitant avoue ne pas se soucier de sa grosse table de salon car étant *"en chêne massif (...), elle flotte !"* (ce qui paraît étonnant !).

Une technique était employée autrefois, et quelques maisons en présentent encore des traces. *"Il y avait des crochets aux poutres (et) les meubles (...) étaient suspendus aux solives."* Le "petit" mobilier, lui, peut être transféré dans le garage, l'atelier, ou le hangar. En effet, ces dépendances ayant souvent été construites après l'habitation principale, elles sont généralement plus hautes et donc moins exposées aux crues.

Afin de faciliter les manutentions et d'éviter la casse, les armoires et autres commodes sont préalablement débarrassées de leur contenu. Dans la perspective des efforts à fournir, certaines personnes sont attentives *"au poids et au volume du mobilier lors de l'achat."* En outre, un couple de Saint Jean-de-la-Croix a trouvé une astuce : *"nous mettons des sacs poubelles neufs dans les poubelles et on y entasse la vaisselle. Cela nous permet d'attendre le dernier moment pour tout monter."*

Dans un restaurant de Béhuard, *"le contenu du bar est déménagé (bouteilles, clayettes) et deux ou trois tables sont condamnées pour supporter les autres."* Concernant leurs outils de travail, il faut préciser que les restaurateurs de la zone inondable apprécient particulièrement les éléments en inox... Chez les particuliers, les fours, gazinières, et autres lave-vaisselles sont débranchés et surélevés ou déplacés au sec. La plupart du temps, les cuisines aménagées sont démontées. Un habitant de Saint

Georges-sur-Loire a prévu une cuisine totalement démontable : *"les tuyauteries ont des robinets pour pouvoir les condamner et retirer l'évier."*

Une attention spéciale est portée à la mise hors d'eau d'éléments susceptibles d'être immergés et ne le supportant pas (brûleur des chaudières, pompe électrique d'arrosage, pompe de circulation et de filtration des piscines, etc.).

Enfin, le fait de nettoyer les cendres de la cheminée n'a été mentionné qu'une seule fois. Néanmoins, il suffit d'imaginer les dégâts occasionnés en cas d'oubli pour se dire que beaucoup de personnes doivent y penser.

Finalement, une personne ironise en confiant : *"Le point positif, c'est le ménage et le tri effectués à cette occasion !"*

### l'obturation des ouvertures

Dans l'ensemble, les habitants de la vallée savent que l'eau finit toujours par entrer dans les maisons.

Pourtant, certains cherchent à l'en empêcher ou à retarder le moment fatidique par différents moyens plus ou moins élaborés. Parfois, *"la porte principale se condamne d'elle-même, car elle gonfle par l'humidité."* Mais plusieurs systèmes ont été élaborés et perfectionnés au fil des expériences. *"En 1995, nous avons condamné la porte d'entrée avec des briques et du plâtre et en 2000, avec des planches et de la mousse polyuréthane."* Dans une maison de Bouchemaine, *"des glissières métalliques ont été fixées dans l'encadrement de chaque porte fenêtre pour mettre en place des panneaux anti-crue rendus étanches avec des joints en mousse."* Une telle condamnation des ouvertures peut assurer un niveau moindre à l'intérieur de la maison, mais à condition de faire fonctionner des pompes en continu. Ces dernières sont alors placées dans les points les plus bas du sol ou dans des puisards spécialement aménagés.

Par contre, la technique des briques et du plâtre ou des parpaings et du ciment, scellés aux pas des portes est assez souvent utilisée. Elle ne vise pas à rendre les maisons imperméables, mais elle permet simplement de filtrer l'eau et de faciliter le nettoyage ultérieur. Dans le même but, des habitants de La Possonnière disposent un *"filtre constitué d'un grillage recouvert d'un tissu (...) à la place de la porte d'entrée."*

En fait, les anciens savent bien que la conception des maisons de la vallée est telle que l'eau s'infiltré par le sol. Même les architectes d'aujourd'hui, consultés pour rénover les habitations, ne préconisent rien d'autre qu'un sol drainant, laissant l'eau s'évacuer comme elle a pénétré. En outre, cela permet de diminuer les contraintes exercées sur les structures.

Ainsi, quelques personnes laissent la circulation de l'eau totalement libre et il arrive, par précaution, que *"la porte d'entrée (soit) remplacée par des volets pour éviter aux ragondins et aux objets flottants d'entrer."*

### les stocks

À l'approche d'une inondation, certains achats sont plus importants. En 1999, pour sa première grande crue, un rapporté de La Chapelle de Rochefort-sur-Loire avait fait des *"réserves de nourriture pour 10 jours !"* Plus généralement, beaucoup de foyers sont équipés de congélateurs qui permettent de disposer de suffisamment de vivres pour affronter les crues. Une habitante prévoyante de Denée confirme : *"le congélateur est toujours plein et puis la crue ne va pas durer six mois."*

Ce sont surtout les produits volumineux et lourds comme l'eau et le lait qui sont achetés en quantité plus importante, *"pour ne pas être encombrés sur le bateau."* Car si les périodes d'inondation bouleversent la

vie quotidienne de la vallée, elles n'empêchent pas pour autant les habitants de se déplacer pour faire leurs courses.

En fait, les réserves concernent plutôt le bois et le gaz. Les livraisons étant interrompues pendant les crues, chaque habitant vérifie qu'il dispose d'un stock suffisant pour assurer le chauffage durant la période d'isolement.

### l'environnement extérieur

Dans les jardins, la principale précaution concerne la protection contre la dynamique de l'eau des crues.

Si certaines propriétés sont abritées des courants par des haies ou des bâtiments alentour, d'autres n'ont pas cette chance et peuvent subir directement les débits importants de la Loire. Les habitants ont le souci de protéger et de bien arrimer les objets encombrants comme les stocks de bois et les cuves à fioul. Outre un bon encrage sur des blocs de béton en proportion du volume de la citerne, la meilleure sécurité est d'avoir la citerne pleine. En 1982, des citernes prétendues hors d'eau ont laissé échapper le fioul par l'événement d'aération. Plusieurs récits de citernes flottantes sur la Loire ont été relatés.

Enfin, pour diminuer les trop fortes contraintes dues à la pression de courants locaux, des personnes ouvrent leurs portails. En outre, cela facilite le passage des bateaux.

Dans le village des Jubeaux, qui s'étire parallèlement à la Loire et au Louet, il existe de forts courants de la Loire vers le Louet. Dans les passages entre les maisons, les anciens plaçaient des fagots de bois maintenus par des pieux afin de "casser le courant" sans créer de barrages. L'accès en bateaux à rames, à l'époque, était ainsi rendu plus facile.

A noter aussi, dans ce même village des Jubeaux, que la Loire se déverse dans le Louet via le jeu de boules de fort.....situation originale et unique.

Lorsqu'elles sont menacées et que les greniers le permettent, les dépendances sont débarrassées de leur contenu. À l'inverse, les granges ou les garages à l'épreuve de l'eau accueillent le petit mobilier des rez-de-chaussée afin de préserver un peu d'espace vital dans les maisons.

Aux Jubeaux, un habitant apprécie de pouvoir rentrer directement dans son garage avec son bateau : *"avoir un bateau sec pour partir le lendemain matin, c'est bien agréable"* précise-t-il.

### le départ de l'habitation

Une fois toutes ces précautions prises, il y a des personnes pour lesquelles *"il n'est pas question de vivre avec de l'eau dans la maison."* La pression psychologique (stress) est insupportable.

Mais dans l'ensemble, il s'agit surtout de problèmes matériels trop importants. L'exemple le plus éloquent étant celui d'une femme des Lombardières qui vit avec deux jeunes enfants dont une petite fille en fauteuil roulant. Et puis, il y a les circonstances exceptionnelles comme à Bouchemaine où, en 1982, la femme *"était enceinte et (...) les bouteilles de gaz qui flottaient ne permettaient plus de se chauffer."*

Cependant, quelles que soient les raisons évoquées, toutes les personnes conduites à abandonner leur maison expriment un sentiment de malaise et d'appréhension. Ainsi, un couple de Béhuard pense qu'il serait resté s'il n'avait pas prévu de passer les fêtes de la fin de l'année 1999 ailleurs. *"On n'avait pas l'esprit tranquille de tout laisser dernière nous."*

*On téléphonait tous les jours pour suivre l'évolution.*" De même si, par commodité, un couple d'enseignants et ses trois enfants sont hébergés chez les grands parents en période scolaire, monsieur vient "surveiller l'évolution en semaine et la famille revient pour les week-ends." Il y a même des maris qui dorment seuls sur place ou chez des voisins hors d'eau alors que la famille a quitté les lieux.

Lorsque les personnes partent, elles sont facilement hébergées dans de la famille ou chez des amis.

Il y a donc ceux qui partent... et ceux qui restent. Parmi ces derniers, hormis les agriculteurs qui ne se posent même pas la question du fait de leur activité, plusieurs témoignages expriment un réel plaisir à vivre l'inondation de l'intérieur. *"Ce serait bien dommage. Quand on voit un si beau paysage, on se croirait à Venise... les odeurs en moins !"* s'emporte un habitant de La Chapelle de Rochefort-sur-Loire. Plus simplement, un couple de Saint Georges-sur-Loire confie qu'il *"ne dort jamais aussi bien que pendant une inondation. On se fait bercer par le bruit de l'eau."*

### **5.9.2 pendant l'inondation**

#### les relations avec l'extérieur

Pendant les hautes eaux, les déplacements sont limités. *"En 1936, le boulanger (...) faisait sa tournée de pain et pour le reste, les gens avaient tout sur place (cochon, vaches, poules, légumes, etc.)"*, dit un ancien de Saint Jean-de-la-Croix. Un autre ancien de Chalonnes-sur-Loire indique une astuce pour tirer profit de chaque trajet : *"Autrefois, lors de la tournée pour vendre le lait, les bidons étaient remplis d'eau pour le retour."* Aujourd'hui, les paysans ne sont plus majoritaires dans la vallée et les habitants sont amenés à se déplacer pour se ravitailler en nourriture, mais également pour raisons professionnelles

Il semble que les différents réseaux (téléphone, alimentation en eau, en électricité) n'aient jamais connu de problème particulier. Seul un foyer isolé de Béhuard a subi *"4 jours sans téléphone à cause des services de France Telecom qui n'avaient pas voulu se déplacer avant l'inondation, et qui se sont emmêlés dans les clôtures lorsqu'ils sont, enfin, intervenus..."*

Par contre, l'arrêt de l'enlèvement des ordures ménagères pose de sérieux problèmes en cas d'inondation prolongée. *"Les éboueurs ne passent plus et les poubelles sont déposées dans les rues hors d'eau."* précise un couple de Rochefort-sur-Loire.

Enfin, un habitant de Bouchemaine se plaint que *"lorsque la route qui mène directement au bourg de Bouchemaine est coupée, cela nous oblige à faire un détour de dix kilomètres par le bocage et cette route est très dangereuse (étroite et sinueuse)."*

#### les problèmes intérieurs

Concernant la vie à l'intérieur des habitations, les problèmes dus aux inondations sont principalement liés à l'évacuation des eaux usées. Dans les cas extrêmes, lorsque le niveau de la Loire empêche les systèmes d'assainissement autonomes de fonctionner, les waters et les éviers ne fonctionnent plus du tout. Alors, *"c'est l'étable qui sert de toilettes"* si les dépendances de la ferme sont encore utilisées ou si elles n'ont pas été transformées.

Dans d'autres endroits, il n'est pas rare d'entendre que les canalisations de la maison débouchent dans les fosses de l'exploitation qui sont à ciel ouvert, ou qu'il n'y ait pas de problème puisque *"tout va dans la Loire"*, ou encore, *"le bouchon de la fosse de décantation est retiré pour éviter que les eaux usées ne s'écoulent plus ou ne remontent."*

Manifestement, de telles pratiques ne choquent personne et ont toujours eu cours. Un habitant de Rochefort-sur-Loire raconte que *"dans le temps, on disait que d'un côté de la maison, on prenait l'eau pour la soupe et que de l'autre, on vidait les pots de chambre !"* Ce à quoi un ancien de Chalonnes-sur-Loire ajoute : *"on faisait dessaler le lard au cul du bateau... Je ne pense pas qu'on le referait aujourd'hui."*

En fait, personne ne semble envisager d'autre solution étant donné que *"s'il y avait un assainissement collectif avec des pompes de relevage individuelles, il y aurait des problèmes."* Ce à quoi, les propos d'un habitant de Bouchemaine font écho : *"les égouts refoulent bien avant que l'eau n'entre dans la maison."* Pourtant, un autre habitant ne s'occupe de rien, considérant que le circuit est étanche jusqu'au drain final et que celui-ci soit sous l'eau ou pas ne change rien à l'évacuation des eaux usées provenant des sanitaires ou de la cuisine. Plus de 25 ans de fonctionnement selon cette théorie tendrait à crédibiliser ses dires.

Par contre, le réseau d'eau potable a bien changé la vie en période d'inondation. Si quelques riverains ont gardé d'anciennes habitudes et utilisent peu *"l'eau courante (...) grâce au puits dont la pompe est immergée et fonctionne toujours"*, beaucoup de puits sont submergés par les crues et ne peuvent plus être utilisés. Le système d'adduction d'eau potable permet, lui, d'assurer une alimentation continue quelles que soient les circonstances. Une seule petite défaillance pendant une journée a été mentionnée dans la vallée de Rochefort-sur-Loire. En outre, il faut noter que certains lieux-dits n'ont été "reliés" qu'à la fin des années 1980.

Du point de vue du chauffage, les moyens utilisés sont très variés. Il existe encore quelques maisons dont la cheminée représente la seule source de chaleur. Plus souvent, un insert a été ajouté au foyer et un poêle ou une cuisinière à bois vient en complément. Ailleurs, un système de chauffage central au gaz ou au fioul est utilisé. Si ce dernier peut sembler idéal, quelques chaudières n'ont pas été installées suffisamment en hauteur et il arrive que les brûleurs soient démontés. Cependant, de telles situations sont aussi exceptionnelles que les crues qui les provoquent.

Un cas encore plus exceptionnel et étonnant est à signaler aux Jubeaux. Il s'agit d'une maison dans laquelle les nouveaux propriétaires ont installé un chauffage par le sol (circulation d'eau) en le justifiant ainsi : *"la maison de l'environnement d'Angers a le même système et ça ne pose pas de problème. Et puis, c'est un circuit fermé."* Il faut préciser, qu'apparemment, le couple quitterait la maison si elle était inondée. Dans ce cas, le système pourrait être coupé.

Enfin, de nombreuses personnes ont fait installer un chauffage électrique. Cela leur permet de condamner certaines pièces inondables, voire la totalité du rez-de-chaussée, s'il est menacé. Les disjoncteurs sont alors organisés en conséquence et il peut même exister deux circuits électriques bien distincts.

### **5.9.3 après l'inondation**

#### l'eau résiduelle

Une fois la décrue amorcée, l'évacuation de l'eau s'effectue de différentes façons. Le sol des habitations peut, alors, jouer un rôle important. Dans quelques maisons, *"le sol est très légèrement en pente et il y a un petit regard qui permet d'évacuer l'eau vers l'arrière."* Plus souvent, *"elle repart comme elle est venue, entre les carreaux."* Mais, dans une habitation de l'Île de Chalonnes, *"le carrelage du salon a été posé sur un film plastique pour éviter les infiltrations par la chape. Cela empêche*

*l'évacuation de l'eau une fois qu'elle est entrée par les portes ou les fenêtres.*" Heureusement, ce problème n'a été évoqué qu'une seule fois et il faut espérer que les études faites dans le domaine de la restauration des constructions en zone inondable permettront de ne plus rencontrer de telles erreurs.

Quels que soient les éventuels aménagements intérieurs des habitations, la priorité absolue consiste à nettoyer *"au fur et à mesure que l'eau se retire, sinon les dépôts sèchent et sont plus difficiles à supprimer."* Sans perdre de temps, le nettoyage a lieu au jet d'eau lorsque de la boue s'est déposée, puis selon les moyens utilisés, à l'aspirateur à eau, à la raclette, au balai-brosse, puis à la serpillière. Enfin, beaucoup d'habitants utilisent de l'eau de Javel dans le but de supprimer les odeurs d'eau stagnante, et de désinfecter les pièces qui ont été inondées plusieurs jours.

### le séchage

Lorsqu'il s'agit du séchage des habitations, la qualité des matériaux de construction devient primordiale. Le caractère poreux des matériaux traditionnels est parfois considéré comme un aspect négatif car il laisse pénétrer l'eau à l'intérieur des maisons. Il arrive même que des murs en tuffeau soient recouverts de ciment ou qu'une double cloison soit ajoutée. Ces pratiques ne tiennent pas compte du fait que si l'eau entre facilement, elle sort d'autant plus facilement. Un habitant de Saint Georges-sur-Loire explique qu'il n'a *"aucun problème d'humidité. Lorsque nous avons cassé un mur, nous avons trouvé de la pierre, du sable, du torchis... que des matériaux qui ne gardent pas l'eau."* Des habitants du Creuzil, à Rochefort-sur-Loire, confirment *"l'extrême rapidité de séchage due aux matériaux de construction. En huit, quinze jours, il n'y a plus une trace d'humidité."*

Cependant, beaucoup d'habitants se plaignent de l'humidité. Cela peut s'expliquer par des "restaurations" mal réfléchies, par des aménagements intérieurs favorables à la rétention d'eau, ou tout simplement par des expositions aux inondations telles que les maisons se transforment en véritables éponges. Il faut rappeler que certaines habitations peuvent être noyées dans plus d'un mètre d'eau. Ainsi, les habitants d'une maison de Bouchemaine sont *"quatre mois sans utiliser le rez-de-chaussée car il ne sèche pas tellement l'humidité monte dans les murs (jusqu'à 1,50 mètre)."* Un ancien se souvient qu'*après la crue de 1936, il a fallu deux étés pour faire sécher complètement dans Chalennes."*

Les matériaux ont donc leur importance, mais les différentes techniques employées pour accélérer le séchage aboutissent toujours à la même conclusion : *"rien ne remplacera les courants d'air."* Bien sûr, les déshumidificateurs électriques sont un plus notable, mais leur coût peut sembler démesuré. Quant au chauffage, il *"ne sert à rien. (Il) ne fait que déplacer l'humidité."* affirme un originaire de la zone inondable. En fait, un compromis acceptable semble être des courants d'air et du feu de cheminée en journée, et du chauffage le soir et la nuit.

### les réparations

Dans de telles conditions, les bâtiments souffrent et il arrive que les inondations provoquent des dégradations. Cependant, il est assez intéressant de noter que peu de réparations importantes sont mentionnées. Dans l'ensemble, les habitants connaissent les risques et leurs conséquences, et se montrent prévoyants. Ici, *"les peintures intérieures sont en peinture extérieure"*, là, le papier peint du bas des murs a été découpé et remplacé par de la faïence.

Parfois, les circonstances peuvent s'avérer cocasses. Ainsi, en 1988, dans le village de Louet, à Mûrs-Érigné, un habitant raconte sa mésaventure : *"la route avait été rehaussée trois semaines avant la crue et je n'avais pas eu le temps de finir la mise à niveau de l'entrée du jardin. Il y a eu une véritable cascade. Le portail a été emporté et nous avons récupéré tous les matériaux de la route dans le jardin."*

### les déchets

Les inondations charrient inévitablement des quantités impressionnantes de déchets de toutes sortes. Les plus importants, en nombre comme en volume, sont les débris végétaux dont la variété s'étend des "pras" (résidus végétaux, paille) aux troncs d'arbres.

Malheureusement, tous les objets déposés dans les jardins ou emmêlés dans les clôtures ne sont pas exclusivement d'origine naturelle. Beaucoup d'habitants trouvent *"désolant de voir tout ce qu'on peut récupérer après une crue : du bois (on aurait de quoi se chauffer tout un hiver !); des sacs poubelles ; des bouteilles plastiques ; des balles de tennis ; etc."* Il arrive, également, que des poissons soient retrouvés morts à la suite de l'assèchement progressif de petites mares, et des animaux "terrestres" sont parfois noyés après avoir été emportés par le courant.

## **5.10 Les investissements matériels directement liés aux inondations**

Afin de maintenir leurs activités et, plus simplement, la vie pendant les périodes d'inondations, les habitants de la vallée ont investi dans deux domaines principaux.

Le premier concerne les déplacements. En effet, le bateau représente l'investissement incontournable pour tout habitant de la vallée (à tel point qu'il arrive de l'acheter avec la maison). De fait, à quelques exceptions près, le moteur accompagne cet achat, sans oublier les rames, en cas de panne. Puis, vient tout l'équipement annexe comme les cuissardes, la combinaison étanche jusqu'aux épaules, les gilets de sauvetage, la torche puissante, etc.

Le deuxième domaine dans lequel les habitants investissent concerne les aménagements matériels dans les maisons.

Quelques modifications simples peuvent consister à creuser un trou *"dans le salon, près d'une fenêtre, pour mettre une pompe qui refoule l'eau en cas d'inondation."* Un tel trou présentant le risque de se transformer en véritable puits et d'accélérer la remontée de l'eau par capillarité, il ne peut être creusé que dans certaines conditions. Ainsi, très peu de maisons en sont équipées.

En outre, peu d'habitants disposent de pompes car, pour qu'elles soient efficaces, il ne faut pas que le volume d'eau à évacuer soit trop important. Et concernant une éventuelle accélération du retrait de l'eau, les habitants savent que la décrue s'effectue généralement assez vite. En conclusion, un habitant de Chalonnes-sur-Loire déclare : *"En cas de besoin, on trouverait toujours une pompe dans la première quincaillerie."*

La réfection de l'installation électrique et les travaux de plomberie pour alimenter les étages en eau courante sont parfois évoqués comme investissements coûteux. Mais les interventions significatives concernent surtout les travaux en vue d'améliorer les constructions. Le traitement des murs à la chaux est souvent le premier souci lorsque les maisons ont subi des cimentages ou d'autres actions inadaptées à la zone inondable. Dans une maison de Denée, le rez-de-chaussée impraticable en temps d'inondation représentait le seul accès à l'étage. Un escalier extérieur a été ajouté, ainsi qu'une baie vitrée pour y accéder à partir du salon.

Concernant l'intérieur des habitations, les cuisines démontables ou dont les éléments sont particulièrement mobiles sont assez répandues dans la zone inondable. Enfin, dans une propriété des Lombardières, *"l'aménagement de l'ancienne étable en pièces habitables est assuré par un architecte qui prévoit d'utiliser des matériaux adaptés."* Des riverains de Bouchemaine ont, également, fait appel à un architecte sensibilisé aux particularités de la zone pour étudier la réfection du sol de leur rez-de-chaussée.

## 5.11 Les relations avec le voisinage

- les déplacements et l'approvisionnement

En période d'inondation, les personnes cherchent naturellement à grouper les déplacements pour ne pas multiplier des manœuvres toujours un peu délicates. Cependant, quelques habitués plus expérimentés et mieux équipés profitent des vastes étendues pour naviguer au moindre prétexte. Ils ont alors la joie d'offrir leur temps et leurs services *"aux voisins qui ne sortent plus de chez eux."* Un couple de Saint Jean-de-la-Croix raconte qu'il jouait régulièrement le rôle de *"bateau taxi"* pour les autres habitants du village. À la Chapelle de Rochefort, ces comportements sont tellement spontanés qu'un rapporté de fraîche date éprouve presque un sentiment de gêne : *"Malgré la serviabilité des voisins, il y a toujours le sentiment de les déranger et l'appréhension de trop leur en demander."*

Les impératifs dus au travail sont un autre prétexte d'organisation pour la plupart des gens qui doivent respecter des horaires. *"Tout le monde se retrouve sur la levée pour aller ou revenir du travail et nous mettons tous nos bateaux et nos voitures au même endroit. Ça crée des échanges."* dit un habitant de Mûrs-Éigné. En outre, des relations privilégiées sont parfois entretenues avec les habitants du coteau chez lesquels les véhicules sont stationnés avant la période des hautes eaux.

Les approvisionnements en nourriture créent, également, des liens. À Denée, il est déjà arrivé à des agriculteurs *"de ramener jusqu'à une vingtaine de pains dans le bateau pour les redistribuer aux voisins."* Ailleurs, *"le boulanger fait sa tournée par la levée et comme il connaît ses clients, il lui arrive de donner à des voisins qui font suivre."*

- le courrier

La distribution du courrier nécessite une organisation particulière. Si beaucoup d'habitants de la vallée estiment que *"ce ne serait pas un problème de ne pas en avoir pendant quelques jours"*, il arrive que les mairies prennent ce service en charge. En 1936, à Saint Georges, *"une personne avait été détachée par la commune pour transporter le facteur dans le val."* se souvient un ancien. Dans la commune de Rochefort, *"un employé communal qui connaît bien la vallée est détaché de ses fonctions pour assurer la tournée du courrier."* Pour l'anecdote, ces récits mentionnent avec malice les nombreux *"verres de l'amitié"* offerts tout au long de l'itinéraire. En 1982, à Saint Jean-de-la-Croix, *"le courrier était resté à La Poste des Ponts-de-Cé, mais dans le Vieux Bourg, il était en mairie."*

Dans d'autres communes, ce sont les habitants qui s'organisent entre eux. Le courrier est laissé à La Poste ou *"regroupé à la boulangerie et il y a toujours un volontaire pour le ramener."* Dans l'île de Chalonnès, en plus de cette pratique, *"deux boîtes à lettres provisoires sont mises en place aux carrefours entre les levées et la route départementale."* Les habitants peuvent, alors, récupérer leur courrier, et éventuellement celui de leurs voisins, lorsqu'ils rentrent du travail.

Enfin, les habitants de La Haute Guibrette, en contrebas de la levée de Saint Georges, installent *"une boîte à lettres temporaire sur la levée, et si la crue n'est pas prévue pour durer, (ils mettent) simplement un sac plastique sur la voiture."*

- l'entraide

Lorsqu'il est question de l'entraide des riverains dans la zone inondable, l'élan de générosité est la réponse la plus immédiate et la plus répandue. Un ancien de l'île de Chalennes raconte qu'en temps de crue, *"on est tous unis, même quand il y a des gens fâchés. Tout le monde est prêt à se donner la main."* Une rapportée des Lombardières renchérit en affirmant que *"des familles qui se vouent une haine sans nom s'entraident pendant les inondations."* Il semblerait donc qu'il existe *"une solidarité spontanée"*, une sorte de *"règle tacite d'entraide en période d'inondation."*

Les boulangers de La Pointe, à Bouchemaine, ont vécu cela très intensément lorsque des clients leur ont amené des plateaux de nourriture quand ils ont vu qu'ils allaient passer à l'an 2000 les pieds dans l'eau : *"on n'a jamais été autant invité pour le réveillon qu'en 1999 !"* Enfin, un ancien exploitant agricole mentionne la *"forte entraide parmi les agriculteurs. Ceux du coteau invitaient ceux de l'île à venir chercher du ray-grass."*

Cette solidarité se rencontre un peu partout dans la vallée, même si elle est peut-être plus marquée dans certains endroits comme à La Chapelle de Rochefort-sur-Loire, ou dans l'île de Chalennes-sur-Loire.

Une autre forme d'entraide est souvent évoquée. Il s'agit des relations entre les personnes originaires de la vallée et les rapportés. Un couple du Bas Village, à Mûrs-Érigné, se souvient que *"ce sont les voisins qui (leur) ont tout appris à propos des crues."* Au Creuzil, à Rochefort-sur-Loire, un autre couple aide de jeunes voisins qui viennent d'arriver, mais également, des anciens devenus un peu moins autonomes : *"C'est comme ça. On aide les nouveaux ainsi que les anciens qui nous avaient aidés..."*

Cependant, quelques propos viennent nuancer cette image idéale. Ainsi, un habitant de Saint Jean-de-la-Croix estime que *"les gens sortent plus pour surveiller l'évolution et se rassurer mutuellement"* que pour créer des liens. Lors des entretiens, il est souvent arrivé d'entendre des personnes dire que *"si les voisins avaient besoins..."*, ou *"s'ils nous le demandaient..."*, ils seraient prêts à les aider. Cette bonne volonté affichée n'ayant, manifestement, jamais été éprouvée malgré les occasions, un doute peut subsister quant à la sincérité de ces propos. Un couple de la vallée de Rochefort-sur-Loire avoue plus franchement que les trois personnes de la maison (avec le fils) suffisent pour s'organiser : *"chacun sait ce qu'il a à faire et puis, les autres sont dans la même situation que nous..."* et d'ajouter que *"l'aide extérieure serait plus gênante qu'autre chose."*

## 5.12 Les contraintes

Pour aussi surprenant que cela puisse paraître, toute la désorganisation citée précédemment et ses conséquences matérielles ne sont pas évoquées lorsqu'il est question des contraintes dues à l'inondation. Cela s'explique peut-être par le fait d'avoir parlé de ces problèmes pendant la quasi totalité de l'entretien.

- vis-à-vis du travail

La contrainte vis-à-vis du travail est la plus souvent mentionnée et les agriculteurs sont, évidemment, les plus touchés. C'est le cœur même de leur activité qui subit directement les inondations. Ils doivent mettre les animaux à l'abri, récolter en catastrophe (si la saison et le développement végétatif le permettent) et les livraisons sont rendues très délicates, quand elles ne sont pas interrompues. *"Ce sont les inondations de printemps les pires car les pousses sont toutes jeunes et l'eau, plus chaude, arrête leur développement."* précise un paysan de Denée. En outre, il est trop tard pour semer à nouveau après la décrue. Pourtant, aucun d'entre eux n'exprime de révolte, ni de regret. La fatalité s'exprime ainsi : *"Il nous est arrivé de perdre des récoltes et il n'y avait plus qu'à attendre l'année suivante."* En fait, presque tous se rassurent en pensant aux saisons suivantes qui n'en seront que plus fertiles. Certains en profitent pour mettre un peu d'ordre dans leur exploitation et pour effectuer les réparations qu'ils n'ont, d'ordinaire, pas le temps de faire.

Les pêcheurs professionnels sont, également, obligés d'arrêter de travailler. Comme le courant plaque les filets, bosselles et autres engins au fond du lit du fleuve, ils ne remplissent plus leur rôle et risquent d'être endommagés ou tout bonnement emportés par les eaux. Eux aussi, mettent à profit ces moments calmes pour entretenir et réparer leur matériel.

Les boulangers de La Pointe, à Bouchemaine, connaissent des difficultés d'un autre ordre. *"Ça perturbe la livraison du pain"* disent-ils, mais ils se consolent le week-end avec l'augmentation du chiffre d'affaires de leur rayon pâtisserie lorsque les curieux affluent.

De leur côté, les restaurateurs subissent de manière moins importante les inondations. En effet, hormis la période des fêtes de fin d'année, *"les crues ont généralement lieu pendant la saison creuse."* Mais il est arrivé que certains établissements retardent leur ouverture saisonnière à cause des hautes eaux. Quoi qu'il en soit, très peu de restaurants acceptent les réservations pendant cette période.

Une autre contrainte liée au travail concerne ceux qui exercent un métier en dehors de la zone inondable. Il s'agit, bien sûr, du respect des horaires.

Avec l'allongement des durées de déplacement, les habitants de Béhuard mettent *"une heure pour aller à Angers au lieu de vingt minutes."* Les départs s'effectuent, alors, plus tôt et les retours plus tard. Il faut noter que la plupart des employeurs semblent assez compréhensifs. Cependant, certaines professions comme dans l'enseignement ne permettent pas le moindre retard. Cela oblige quelques personnes à dormir en dehors de chez eux. Des habitants de l'île de Chalennes qui semblent être assez occupés par des responsabilités communales ou associatives s'organisent : *"lorsqu'il y a des réunions le soir, on se donne rendez-vous à une heure précise sur la levée."*

Et puis, il y a les petites contraintes, comme pour un représentant qui, par précaution, explique qu'il doit *"prévoir une tenue pour la traversée en plus de celle pour le travail."*

Enfin, un désagrément non négligeable, à juger de la façon dont il est mentionné, concerne les *"badauds qui sont parfois trop curieux, à la limite de l'incorrection."* En effet, si cette fréquentation inhabituelle peut satisfaire les commerçants beaucoup d'habitants trouvent que *"ce qui est insupportable, ce sont les curieux qui viennent voir comment ça se passe. Des fois, il y a tellement de monde, qu'on ne peut plus circuler sur la levée."*

- vis-à-vis des enfants

Comme pour les parents, c'est le respect des horaires (scolaires, cette fois-ci) qui est le plus contraignant pour les enfants de la vallée en période d'inondation. Cependant, un ancien de la Soulouze note que *"les inondations sont presque toujours tombées pendant les vacances scolaires !"* Ce que plusieurs personnes confirment en évoquant les crues de 1982 (la plus importante), et de 2000 (la plus récente), survenues toutes les deux lors des fêtes de fin d'années. En outre, *"les cars scolaires ont une dérogation lorsque la levée est interdite aux véhicules lourds"* dit un riverain de La Possonnière. Quant aux enfants qui habitent dans des endroits assez éloignés, soit les parents ou les voisins les transportent en bateau, soit ils sont hébergés dans la famille, en dehors de la vallée.

Un habitant de Béhuard confie : *"La seule crainte, c'est la maladie d'un enfant pendant une crue"*, avant de préciser : *"cela dit, on est déjà allé chez le médecin en bateau."*

Du point de vue psychologique, les enfants de la zone inondable vivent de façons différentes les périodes de crue. Il est intéressant de noter que leurs réactions sont à corréliser directement avec celles des parents ou d'un des parents. Les plus petits ne comprennent pas le phénomène et s'étonnent de ne plus pouvoir sortir comme d'ordinaire. Ils se plaignent assez rapidement de la limitation forcée de leur espace de liberté. En grandissant, certains enfants vivent mal la situation. Il arrive même que certains appréhendent : *"Les enfants n'aiment pas le changement de vie dans la maison"* explique une mère. Lorsqu'ils sont envoyés dans la famille, ils se lassent assez vite et l'absence des parents restés "dans la maison inondée" n'aide pas à les rassurer.

Et puis, il y a les enfants qui s'adaptent naturellement. Des habitants de la vallée de Rochefort disent que *"les enfants adorent cette période et ne veulent plus remonter en voiture, après."*

### 5.13 Le rôle des autorités

Les griefs exprimés par rapport à la façon dont les autorités gèrent les inondations présentent les mêmes caractéristiques que pour n'importe quel autre sujet de la vie quotidienne : plus l'échelon administratif est éloigné du niveau local, plus les critiques sont négatives.

- les pompiers

Seuls les "soldats du feu" sont unanimement plébiscités. *"Les pompiers jouent un rôle important et ils sont très disponibles"* est une phrase récurrente. Mais cette reconnaissance a un revers et il faut parfois discerner quelques abus dans de tels propos. Un ancien de Chalonnes-sur-Loire se souvient qu'autrefois, *"les pompiers se renseignaient des besoins des habitants inondés. Ils faisaient une ronde. Aujourd'hui, c'est fini, ils sont trop demandés."* Ce à quoi, un couple de Rochefort ajoute : *"Ils sont trop sollicités pour des broutilles."* Un habitant des Lombardières estime qu'*il est inadmissible de faire appel aux pompiers pour autre chose qu'une urgence.* Un exemple de ces excès est donné par un agriculteur de Denée : *"On n'a fait appel aux pompiers qu'une seule fois en 1982 pour évacuer des bêtes. Alors que les nouveaux voisins les ont appelés pour obtenir des vivres..."*

- les responsables communaux

Les riverains semblent éprouver une certaine indulgence envers les responsables municipaux. Bien que la confidentialité des entretiens ait

été indiquée clairement dès le début des rencontres, un certain embarras précédait souvent les réponses concernant les autorités locales. Parfois, des formulations diplomatiques laissent paraître une sorte de résignation : *"Ils font leur boulot. Ils sont à l'écoute et appliquent les règlements officiels."* concède un îlien de Chalonnes-sur-Loire.

Cependant, d'après un habitant du Creuzil, à Rochefort-sur-Loire : *"Comme les gens reviennent s'installer dans la vallée, les autorités s'y intéressent à nouveau."* Ainsi, à la suite d'un questionnaire envoyé aux habitants de la vallée, l'équipe municipale a organisé une réunion : *"Si des demandes surréalistes ont été faites, des priorités se sont dégagées."* D'autres habitants de la commune confirment : *"Les avis étaient tranchés, parfois divergents, et cela a été très constructif. Il serait bien d'en organiser une tous les ans."*

Malheureusement, cette attention portée aux administrés de la zone inondable peut n'être qu'éphémère. Ainsi, à Denée, après les inondations de 1982, le maire avait réalisé un petit questionnaire destiné à connaître la situation des habitants de la vallée, maison par maison : niveaux atteints par les plus hautes eaux dans les pièces, existence de pièces habitables hors d'eau, lesquels, accessibilité de celles-ci, etc. Il est fort regrettable de constater qu'aujourd'hui personne au sein de la mairie n'est capable de retrouver la moindre trace de ces documents si précieux.

- les autres échelons territoriaux

Au niveau supra communal, les critiques sont plus sévères. La population de la zone inondable a le sentiment d'être considérée principalement comme une perturbation dans le milieu naturel. *"Les services de la Loire sont juste bons à surveiller les captages d'eau qui servent à arroser les jardins"* dit un valléais. En outre, il est reproché à la Direction Départementale de l'Équipement et à la Préfecture d'appliquer les *"règlements officiels"* de sorte à ne plus permettre le moindre développement dans la vallée.

Du point de vue des interventions sur le terrain, l'immobilisme des acteurs concernés est dénoncé un peu partout. *"Ils se contentent de regarder ce qui se passe"* commente un ancien. *"En ce qui concerne l'entretien des berges, tout le monde se rejette la responsabilité"*.

Ce reproche apparaît, également, lorsqu'il est question des levées, et les riverains s'inquiètent du devenir de ces ouvrages. Un ancien président du Syndicat des Levées de Saint-Georges-sur-Loire critique les fonctionnaires qui *"ne sont pas assez au courant. Ils feraient bien d'écouter un peu les riverains qui connaissent."* Puis, il explique cette méconnaissance par *"les changements de personnel (qui) font que les nouveaux n'ont pas le savoir faire ni l'expérience."* Tous semblent méconnaître les procédures de surveillance des levées en période de hautes eaux, de nuit comme de jour, et la charge de travail que cela représente pour le personnel.

## 5.14 Les perceptions de l'inondation

Afin de cerner la façon dont les habitants de la zone inondable perçoivent le phénomène des crues, quatre propositions leur étaient soumises.

A votre avis, l'inondation est-elle plutôt :

- un phénomène naturel qui a des côtés humainement enrichissants,
- une contrainte acceptée et, malgré tout, supportable,
- un risque qui pourrait être mieux maîtrisé,

- un danger inacceptable du point de vue de la sécurité des personnes et des biens.

- de la crainte du phénomène à la volonté de le maîtriser

*"On ne s'y habituera jamais. Ce n'est jamais un plaisir."* La sentence de ce riverain est sans appel et résume ce que plusieurs personnes ressentent sans le dire aussi ouvertement. Effectivement, le sentiment d'appréhension est présent, çà et là, parfois accompagné du besoin d'être rassuré. Pour certains, c'est difficile psychologiquement : une habitante de l'Île de Chalonnnes-sur-Loire ressent une sorte d'oppression lorsque sa maison est entourée d'eau ; une autre éprouve la même sensation dès que l'eau est visible dans les champs alentour (elle ne dort, alors, plus à cause du stress que cela lui provoque). En 1999, une femme des Jubeaux a commencé à paniquer face aux prévisions alarmistes. Enfin, un habitant de La Pointe précise : *"si ça n'était pas stressant, je choiserais la première proposition. Ça pourrait être une angoisse enrichissante !"*

Parmi les personnes qui vivent mal leur situation, quelques-unes estiment que la crue est un *"phénomène qui peut être mieux maîtrisé et que les responsables pourraient mieux gérer par la mise à disposition de moyens plus importants."* En approfondissant cette idée, un habitant de Saint Jean-de-la-Croix juge le phénomène inacceptable et affirme qu'il *"pourrait être mieux maîtrisé par l'entretien des levées du Louet et la création de barrages."* Il regrette la suppression du barrage de Maisons-Rouges et soutient le projet du Veurdre : *"il n'y aurait que la Loire, on aurait le temps de voir venir."*

- le fatalisme face à un phénomène naturel

Plus modéré, un autre riverain estime *"la maîtrise (...) irréaliste, cependant, on peut améliorer les prévisions et renforcer les levées."* Dans le même esprit, les habitants de la zone inondable se montrent plutôt raisonnables. *"On sait qu'il n'y a pas de solution face aux inondations. On voit bien les effets des levées qui ont amplifié le phénomène"* dit un Bouchemainois ; *"Il ne faut surtout pas aggraver les risques par des aménagements supplémentaires, comme c'est le cas aux Ponts-de-Cé"* renchérissent des riverains de la Boire-Croissante.

De fait, un sentiment de résignation se dégage de propos comme : *"il faut vivre avec les avantages comme avec les inconvénients"* ou *"on ne maîtrise pas l'eau, on la subit"*. Ainsi, la femme d'un agriculteur de Saint Georges-sur-Loire concède *"on n'a pas le choix. On apprend à vivre avec, notre outil de travail est là."*

Dans la vallée de Rochefort, un couple se console en mentionnant d'autres lieux où le risque est plus important : *"nous avons le temps de voir venir l'inondation et de nous préparer, on n'est pas dans les régions de torrents."*

Enfin, un ancien de Béhuard, qui semble en avoir fait son parti, ironise : *"on gueule quand l'eau arrive, mais cinq minutes après, on se dit qu'elle passera comme les autres."*

Ce fatalisme, ou cette sagesse, se manifeste, également, à travers la phrase : *"c'est un phénomène naturel avec tout ce que cela sous-entend."* D'ailleurs, la plupart des personnes rencontrées s'inclinent devant le "phénomène naturel" et acceptent les contraintes qu'il impose. Pour un agriculteur de l'Île de Chalonnnes, l'inondation *"entre décembre et mars, c'est normal comme la neige en montagne."*

- le choix de vivre dans une zone exceptionnelle

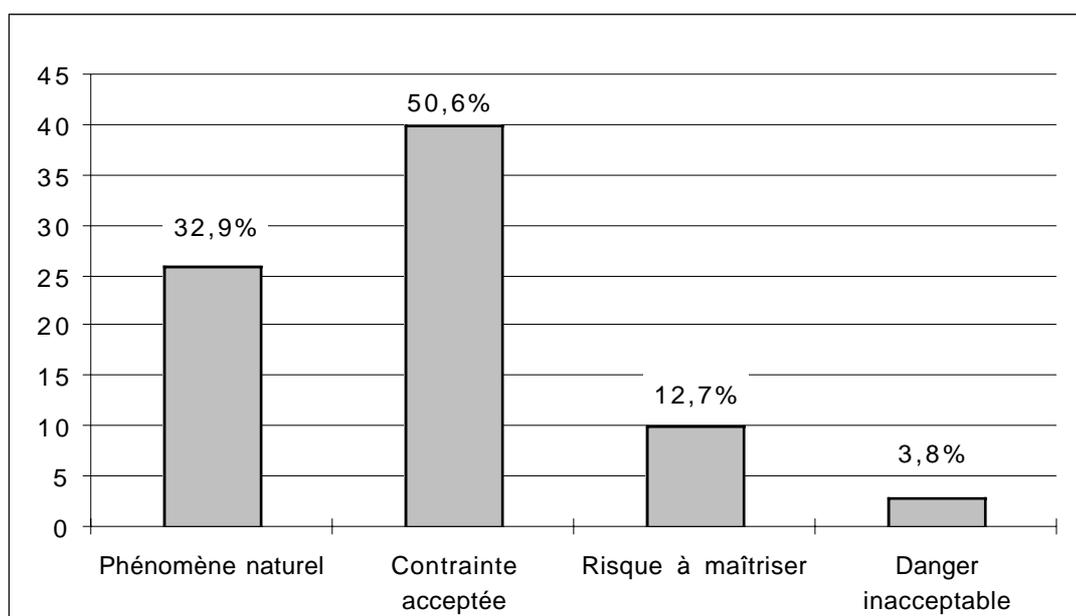
C'est d'ailleurs l'aspect naturel des lieux qui a attiré nombre des rapportés dans la zone inondable. *"Le site est magnifique et protégé... par la force des choses"* se réjouit une habitante. Ainsi, *"nous sommes sûrs qu'il n'y aura pas d'aménagement à proximité"* se félicite une autre. Effectivement, *"en étant réputée 'à risque', la vallée est préservée des constructions humaines qui provoqueraient des dégâts dans le paysage."* Un homme avoue qu'il *"préfère subir une crue que voir le fleuve canalisé."* Un habitant du Creuzil résume ainsi une idée très répandue : *"l'inondation est une contrainte qui améliore le cadre de vie."*

Certes, quelques femmes ont manifestement suivi leur compagnon sans trop d'enthousiasme. *"Je n'aurais pas choisi de venir toute seule en zone inondable"* avoue une jeune habitante de l'Île de Chalennes-sur-Loire. Mais, dans l'ensemble, les rapportés se sont installés en connaissance de cause et volontairement : *"c'est un choix de vie. On sait qu'on est dans le lit de la Loire."*

- les aspects humainement enrichissants

Si les aspects "humainement enrichissants" laissent perplexes certains habitants et font dire à d'autres que *"cela dépend des personnes"*, il ne fait aucun doute que les crues renforcent les relations entre voisins. Face aux épreuves qui s'abattent sur toute la communauté, les hommes et les femmes de la zone inondable semblent, manifestement, plus enclins à l'entraide. *"C'est une contrainte humainement enrichissante !"* affirme-t-on dans l'Île de Chalennes-sur-Loire. *"Cela relativise tous les petits problèmes quotidiens"* confirme-t-on dans la vallée de Rochefort-sur-Loire. Enfin, à Mûrs-Érigné, *"il y a plus de relations avec les voisins et les liens sont renforcés."* D'ailleurs, *"Un dicton dit : année d'inondation, année de poupons !"*

### Répartition des perceptions



- un plaisir, presque une nécessité

À entendre certaines personnes, il se dégage un sentiment de

plaisir, presque une nécessité de vivre une crue. Un agriculteur de Chalonnes-sur-Loire assure être *"content quand vient l'inondation. Ça nous remet dans le bain ! Ça fait long, cinq ans, sans crue."* Lorsqu'un habitant de Louet déclare que la crue est *"bénéfique pour le jardin. On n'a jamais de meilleures fraises qu'après une inondation"*, il est facile de comprendre les intérêts qu'en retirent les exploitants du lit majeur de la Loire.

En outre, beaucoup d'entretiens ont dégagé une impression d'intégration totale dans le milieu naturel lors des hautes eaux. Comme si les crues faisaient partie intégrante, voire indispensable, de la vie locale. Alors qu'un habitant affirme solennellement : *"il me faut de l'eau"*, un autre rêve de *"mourir en période d'inondation"* et imagine *"le cercueil transporté en plate de Loire."*

Une relation aussi forte avec leur environnement amène des habitants à tenir des propos impitoyables à l'encontre de ceux qui vivent mal la situation : *"ce n'est pas un risque. Il ne faut pas s'installer là si on ne supporte pas l'inondation !"*, *"il faut accepter le danger sinon déménager."*

## 6. LES RÉACTIONS DES MAIRES ET DES SERVICES

Afin de savoir comment les élus prennent en compte le phénomène des inondations, un questionnaire a été élaboré spécialement pour les maires. Il s'agissait de se rendre compte de la place des administrés de la zone inondable dans la gestion globale des communes.

Au sein des dix communes étudiées, seulement deux maires sont des "enfants du pays" (ils sont même nés dans la commune qu'ils dirigent) et, à une exception près, tous les autres habitent la région depuis au moins une trentaine d'années. Cependant, si la majorité de ces derniers affirment qu'ils connaissent la situation dès leur installation, plusieurs se font assister d'un adjoint originaire de la vallée.

Seul le maire de Mûrs-Érigné a décliné la rencontre et a délégué un adjoint et un fonctionnaire pour assurer l'entretien.

De son côté, le responsable du Service Maritime et de Navigation a été nommé à Angers à la fin des années 1980 et il n'envisage "surtout pas" d'habiter en zone inondable.

### 6.1 La situation des territoires concernés

- la présentation des communes

Hormis à Saint Jean-de-la-Croix et à Béhuard, où l'ensemble du territoire est submersible, tous les maires sous-estiment la superficie inondable de leur commune. Certaines erreurs pouvant même atteindre des rapports de vingt à un avec la réalité. À La Possonnière, il est fait référence au P.O.S. pour évaluer la surface inondable et seules les zones N sont prises en compte.

Par contre, lorsqu'il s'agit des habitants, il y a une fierté générale des maires à préciser que la population de la zone inondable augmente et que des naissances y ont lieu.

- les protections

Concernant les différents types de protection, face aux inondations, les levées ou le talus de la voie ferrée sont les seuls ouvrages mentionnés. *"Il y a une différence de 80 cm à 1 m avec le côté Loire"*, explique le responsable des services techniques de Mûrs-Érigné, *"cela retarde l'inondation et permet aux gens de s'organiser."* Mais à Denée, il est bien précisé que *"la levée de Saint Jean ne protège pas la commune."* Et ce serait pour cela que *"le Conseil général a subventionné, après 1982, le renforcement et la création de buttes pour les exploitants agricoles de la vallée."* Quelques remblais sont, ainsi, repérés çà et là. Enfin, le maire de Saint Jean-de-la-Croix explique qu'il existe *"un système de canaux autour du bourg qui permet de jouer sur les niveaux de part et d'autre des levées afin de limiter les pressions."*

- les cotes d'inondation

Dans l'ensemble, les services municipaux connaissent assez bien les données concernant les cotes d'inondation des premières voies touchées, même si *"les cotes ont été bouleversées ces dernières années à cause du creusement du lit de la Loire"* et que *"les repères des gens sont faussés."*

D'ailleurs, à l'instar des habitants, plusieurs responsables disent qu'il y aurait eu *"un changement d'échelle à Montjean, par rapport à*

1910." Le maire de Béhuard affirme même que *"cela est vérifié par des constatations de terrain, en comparant les cotes officielles avec les échelles en place."* Cette rumeur infondée a été formulée à plusieurs reprises.

## 6.2 Les informations concernant les crues

- les documents présentant les zones inondables

Lors de l'entretien avec le chef de la subdivision Loire du S.M.N. à Angers, un inventaire des documents prenant en compte les risques liés aux inondations a été effectué : *"cartes des Plus Hautes Eaux Connues ; Plans des Surfaces Submersibles ; Atlas des zones inondables ; Plans d'Intérêt Général qui aboutissent aux Plans de Protection des Risques Naturels desquels devraient découler des Plans d'organisation des secours"*. Un dernier document a été consulté dans deux mairies qui venaient juste de le recevoir. Il s'agit du *"dossier communal synthétique des risques majeurs"* dans lequel sont répertoriés tous les risques majeurs présents sur le territoire (industries, mouvements de terrains, inondations, etc.).

De l'ensemble de ces documents, seul l'atlas des zones inondables est mentionné par tous les responsables rencontrés. Cependant, son utilisation est, manifestement, très limitée, et les critiques vis-à-vis des informations qu'il présente sont souvent négatives.

Ainsi, le maire de Béhuard se montre sévère : *"l'atlas des zones inondables est scandaleux ! Il a été établi par des personnes incompetentes qui se reposent sur ce document pour justifier les interdictions à construire."* A Chalonnes-sur-Loire, *"il (l'atlas) classe en zones inondables des secteurs jamais inondés."* En fait, l'idée d'un décalage avec la réalité du terrain est assez répandue. *"Les services de l'État ne sont pas assez à l'écoute des élus locaux et des riverains"* déplorent plusieurs élus.

Les maires ont simplement oublié que les atlas, à l'état de projet, leur ont été soumis, pour observations et corrections éventuelles, avant d'être publiés !

*"C'est plutôt la tradition orale qui permet de transmettre les connaissances"* dit-on à Denée. Les responsables locaux se fient *"aux connaissances des anciens pour localiser les lieux de passages, les zones de courants, etc."* Dans cet esprit, le chef des services techniques de la commune de Mûrs-Érigné tient un *"dossier inondations"* : photos ; carte de submersion des routes ; liste des interventions en fonction des cotes aux Ponts-de-Cé ; répertoire détaillé des habitants de la zone inondable ; etc.

Pour leur part, à chaque fois qu'ils constatent un problème dans les levées, les agents de terrain du S.M.N. établissent *"un compte rendu (qui) fait état des endroits à risques ou ayant nécessité une intervention sur les levées (fragilisation, renards, etc.)"*. En outre, *"notre expérience nous permet de garder en mémoire les interventions des années précédentes"* affirme le chef d'équipe.

- la procédure officielle d'information en cas de crues

Les communes sont obligées de respecter la procédure officielle d'annonce des crues. Cependant, comme *"avec le répondeur d'Orléans, les habitants sont informés avant"*, presque tous *"les services municipaux sont mobilisés avant l'alerte de la Préfecture."* À Béhuard, l'information officielle est jugée insuffisante et inadaptée : *"la Préfecture informe lorsque la cote d'alerte est atteinte... alors que l'île est déjà, en partie, inondée."*

- les initiatives locales

De fait, il existe un peu partout des points de repère spécifiques à chaque commune (échelles de cotes ; routes ; zone de loisirs ; camping ; etc.). Et puis, certains employés connaissent le phénomène et se fient à leur expérience : *"on suit surtout la cote de Saumur pour savoir comment évolue la Vienne et la cote de Montjean pour savoir si la Maine va s'évacuer"* confie le secrétaire général de Bouchemaine.

### **6.3 Les moyens mis en œuvre en période d'inondation**

- la coordination avec les autres structures publiques

Il peut sembler étonnant qu'il n'y ait aucun échange particulier entre communes voisines pendant les inondations. L'explication se trouve, peut-être, dans les propos du chef d'équipe du S.M.N. : *"Chacun est à son poste."* Le surcroît d'activité et la désorganisation des habitudes justifieraient, donc, l'absence de coordination intercommunale.

De son côté, la Préfecture gère les situations extrêmes et informe les services ainsi que les communes au-delà de 3,50 mètres à Saumur. Elle met en place *"une cellule de crise qui regroupe les services préfectoraux, la D.D.E., le S.D.I.S., les pompiers, la D.D.A.S.S., la gendarmerie, le S.M.N., etc."*, mais certains services municipaux disent ne pas connaître les modalités de fonctionnement de cette cellule. Pourtant, *"la Préfecture dispose des numéros de téléphone personnels des maires et des secrétaires généraux de mairie, et un numéro de téléphone est réservé aux élus"* apprend-on à Bouchemaine.

Du point de vue de la sécurité, *"une cellule d'urgence est établie aux Ponts-de-Cé et depuis 1995, des pompiers sont mis à la disposition des communes"* explique le maire de Saint Jean-de-la-Croix. Plus en aval, la commune de Denée est rattachée aux secours d'urgence de Rochefort-sur-Loire, et il y a un centre permanent de pompiers à Chalonnes-sur-Loire. En outre, l'armée peut, également, mettre à disposition sa logistique. En 1982, elle est intervenue *"pour mettre en place des ponts mobiles."* (en fait, il s'agissait de bacs Gillois. n.d.l.r.).

*"Au-delà de 4,50 mètres à Montjean-sur-Loire, le S.M.N. assure la surveillance des levées entre Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil (rive gauche) et La Possonnière et Champtocé (rive droite). Passé 5,50 mètres, le travail s'effectue en commun avec la D.D.E. qui dirige et assure la surveillance 24 heures sur 24."* explique le chef d'équipe du S.M.N.. Ce à quoi son supérieur ajoute : *"nous sommes en relation avec les Présidents des Syndicats des levées de Saint Georges-sur-Loire et de Chalonnes (pour le secteur étudié, car la levée du Louet n'a plus de syndicat)."*

Enfin, le maire de Savennières précise que *"c'est la S.N.C.F. qui décide de l'ouverture du passage sous la voie ferrée."*

- les moyens matériels

La question des investissements matériels directement liés aux inondations a été posée aux élus et aux services.

Seules deux communes ont investi dans ce domaine : Rochefort-sur-Loire a acheté un bateau à moteur afin de faciliter les déplacements de ses agents, lors des crues, et les habitants de l'île de Chalonnes-sur-Loire ont bénéficié d'aide pour acheter des gilets de sauvetage. En fait, le maire de cette commune étant, également élu de son canton, c'est *"le Conseil général (qui) a pris en charge 80 % du prix (...) et les 20 % restants"*

*étaient à la charge des particuliers.*" A noter que les autres communes du canton n'ont pas bénéficié de cette aide !

Au niveau des quais de cette commune, un accès a été aménagé pour faciliter les débarquements en temps de hautes eaux.

Concernant d'éventuelles pompes ou groupes électrogènes, les responsables de Mûrs-Érigné, Rochefort-sur-Loire, La Possonnière et Denée répondent : *"Les gens de la vallée sont équipés et, en cas de besoin, il y a les pompiers."* Beaucoup de communes ont, cependant, une réserve de parpaings et de madriers à disposition (pour Bouchemaine : *"2 000 parpaings et 500 mètres de bastaings"*).

Les agents du Service Maritime et de Navigation disposent de plusieurs embarcations : deux bateaux de 6 mètres, équipés de moteurs de 90 ch. chacun ; un chaland équipé d'un bras de levage pour l'enlèvement des gros embâcles et l'entretien des berges ; un remorqueur. Le chef d'équipe précise que *"pour les interventions lourdes sur les levées, c'est la D.D.E. qui fournit le matériel et les matériaux"* et *"s'il fallait gérer une rupture de levée, nous ferions appel à des entreprises privées."*

- les moyens humains

Du point de vue des moyens humains déployés, les communes très peu concernées de la rive droite se contentent de suivre la situation. Par contre, dans les communes fortement touchées, différentes politiques sont appliquées.

Même s'il n'existe nulle part de "cellule de crise" officiellement constituée, dans la majorité des mairies *"tout le monde est mobilisé pour la réception des appels, la mise à disposition du matériel et les coups de mains aux personnes inondées."* De plus, des personnes ressource jouent le rôle de relais dans la vallée. Ainsi, à Rochefort-sur-Loire, *"de précieuses informations sont obtenues (par la population comme par les élus) au pont, où les gens arrivent en bateaux et donnent des nouvelles."* Toujours à Rochefort, *"en collaboration avec les agriculteurs, deux employés communaux préparent la signalisation des chenaux à l'aide de piquets surmontés d'un drapeau blanc."*

À Béhuard, le maire prend des congés pour être disponible à titre bénévole et surtout pas en tant qu'élu. Il s'explique ainsi : *"pour deux raisons, la politique communale est de ne mettre en place aucun dispositif particulier. D'une part, 99 % des habitants sont préparés aux inondations, d'autre part, en cas de problème, il serait trop facile de se retourner contre un dispositif, forcément, mal adapté et imparfait."*

Cet avis semble partagé par le maire de Chalonnes-sur-Loire qui pense que *"la présence de la caserne des pompiers ne nécessite pas d'organisation interne à la mairie."* A Denée, les responsables estiment que *"la solidarité des gens de la vallée suffit."*

- la surveillance des réseaux

L'eau potable représente le seul réseau enterré de la zone inondable et ne pose aucun problème particulier.

Concernant les réseaux aériens, aucune difficulté n'est mentionnée vis-à-vis du téléphone, et un seul problème, concernant l'électricité, a été mentionné dans la commune de Rochefort-sur-Loire où

*"il existe une ligne à haute tension qui risque de provoquer des arcs électriques lorsque l'eau dépasse six mètres, à Montjean-sur-Loire."*

Par contre, du point de vue de l'assainissement, aucun réseau n'existe dans la vallée (en rive gauche). Tous les habitants de la zone inondable sont équipés en assainissement individuel. *"Il n'y a pas d'autre solution"* explique le technicien de Mûrs-Érigné dont les propos sont confirmés à Chalonnes-sur-Loire, où l'on estime que *"s'il fallait raccorder tout le monde, cela poserait un problème."*

Les conséquences que cela entraîne pendant les hautes eaux sont connues de toutes les autorités et ne préoccupent personne. En fait, une idée arrangeante est assez répandue : *"en période de crue, le gros volume d'eau dilue la pollution éventuelle."*

En rive droite, la quasi totalité des maisons sont reliées à un réseau, mais des problèmes apparaissent pour d'autres raisons : à Bouchemaine, *"les services du District arrêtent les stations de relèvement"* ; à La Possonnière, *"la station d'épuration fonctionne mal."* Il s'agit de deux conséquences différentes d'un défaut d'étanchéité des réseaux d'eaux usées qui rejoignent, alors, l'eau de la nappe alluviale.

- la surveillance de la voirie,

Plusieurs services municipaux effectuent *"une inspection (...) après les inondations afin d'évaluer les dégâts éventuels (trous dans la voirie, fragilisation des levées, etc.) et de prévoir le nettoyage des chaussées."*

Les levées, quant à elles, sont gérées d'une manière bien particulière comme l'expliquent les employés du S.M.N. : *"il existe des Syndicats qui sont propriétaires des levées. Les habitants leur versent une sorte de taxe qui leur permet d'assurer l'entretien courant. Par délégation tacite, c'est le S.M.N. ou la D.D.E. qui assurent le suivi des travaux et exécutent les interventions lourdes."*

- la prise en compte des habitants

Lorsqu'il s'agit de la prise en compte des habitants touchés par les inondations, presque tous les élus affirment être à l'écoute de la population. Cependant, aucune commune ne présente de mesures systématiques. Dans l'ensemble, les autorités estiment que les habitants de la zone inondable *"connaissent le phénomène"*, qu'ils *"ont le temps de s'organiser"* et que *"les personnes très âgées ne restent pas lors des inondations."* Tout au plus, quelques initiatives concernant l'information du public et la mise à disposition ponctuelle de petit matériel pour parer au plus pressé sont évoquées ici et là.

L'exemple de l'arrêt de la circulation des transports en commun dans les zones inondées est caractéristique. Les responsables constatent que *"les habitants se débrouillent par eux-mêmes."* En outre, face aux attentes des parents qui souhaitent qu'un ramassage scolaire soit maintenu, la sentence tombe : *"Pourquoi pas ? Mais il y a le problème des responsabilités."*

## **6,4 La perception des inondations**

Comme aux habitants rencontrés, quatre propositions étaient soumises :

A votre avis, l'inondation est-elle plutôt :

- un phénomène naturel qui a des côtés humainement enrichissants,
- une contrainte acceptée et, malgré tout, supportable,

- un risque qui pourrait être mieux maîtrisé,
- un danger inacceptable du point de vue de la sécurité des personnes et des biens.

Tous les maires se sont exprimés (à l'exception de ceux de Rochefort-sur-Loire et de Béhuard qui ont été rencontrés avant la rédaction de ces suggestions) et leurs choix apparaissent dans le graphique ci-après.

De nombreuses réflexions ont été formulées sur le sujet et illustrent chacune des propositions :

- un phénomène naturel qui a des côtés humainement enrichissants

Le maire de Chalonnes-sur-Loire : *"Il n'y a jamais eu de problème quelconque en période d'inondation. La crue est un prétexte à la fête et aux échanges (cf. "le tour de l'île")."*

A Béhuard, la perception de l' élu est la même que celle de l'habitant : *"L'inondation est vécue avec philosophie : c'est la Loire." "Les inconvénients sont bien moins importants que les aspects positifs liés à la vie au bord de la Loire."*

Les responsables de Denée et de Savennières expriment des propos lapidaires : *"L'eau doit passer" et "on n'a pas le choix."*

Pour Mûrs, *"La solidarité est réelle en temps d'inondation." "Il est intéressant de voir comment les gens sont solidaires en cas de difficulté."*

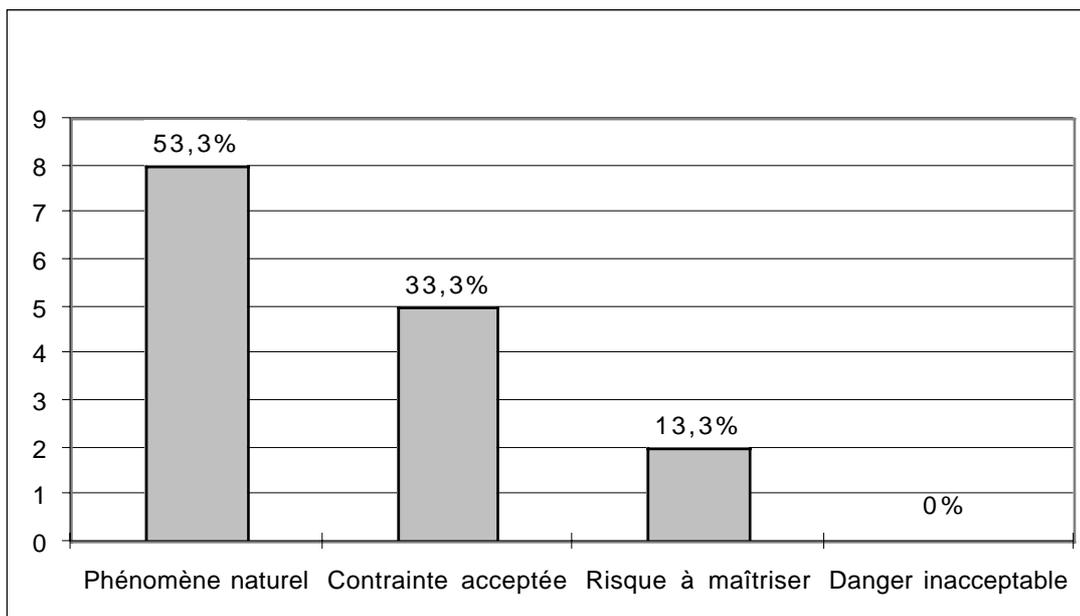
Le maire de Saint Jean-de-la-Croix constate que *"l'inondation provoque un élan de solidarité et d'entraide. C'est la fête après la crue."* tout en considérant la maîtrise insuffisante (cf. ci-dessous)

- des contraintes acceptées

Pour le maire de Rochefort-sur-Loire *"l'inondation fait partie des données communales. Nous connaissons cet aspect et nous vivons avec."* et celui de Saint Georges-sur-Loire estime que : *"Jusqu'à la levée, le risque est connu et accepté. Derrière la levée, le risque est difficile à supporter. Il y a des enjeux économiques, principalement agricoles."*

*"On n'est pas à Vaison-la-Romaine. On sait trois jours à l'avance."* ajoute-t-il.

### Répartition des perceptions



- un risque qui pourrait être mieux maîtrisé

La maire de Bouchemaine estime que le phénomène pourrait être mieux maîtrisé en amont et son secrétaire général précise *"on ne peut pas le maîtriser à Bouchemaine."*

Le maire de Saint Jean-de-la-Croix est le plus formel : *"En tant qu'habitant, c'est une angoisse de ne pas savoir si l'eau va entrer dans la maison et quand."* et d'ajouter : *"Le risque pourrait être mieux maîtrisé. Les habitants ne sont plus pris en considération dans les réunions. On préfère s'occuper des oiseaux et des petites plantes. Je le comprends, mais il y a des priorités... Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi l'État ne veut pas s'engager dans le projet du Veurdre."*

## **6.5 La perception du rôle des services de l'Etat pendant l'inondation**

On retrouve globalement, mais avec plus de nuances, les critiques formulées par le "grand public", à savoir l'incompétence et l'inutilité des technocrates par rapport aux gens du terrain qui auraient le savoir.

Pour éviter tout conflit potentiel, nous citerons, sans référence d'auteurs, mais à titre d'exemples, les appréciations suivantes : *"on se demande à quoi sert le Service Navigation !"* ou encore, *"les services de l'État ont une très mauvaise approche des inondations. Ils n'ont aucune "culture" de l'inondation. Ils sont trop détachés de la réalité du terrain. Ils feraient mieux de venir sur place pendant les inondations pour se rendre compte qu'on vit très bien avec."* et enfin, *"les techniciens des services connaissent moins les phénomènes que les riverains. De plus, les responsables de la Préfecture, de la D.D.E., de la D.D.A. changent tous les deux-trois ans..."* etc.

Heureusement, d'autres avis sont plus positifs : *"Pour l'efficacité, en premier lieu, c'est la Sécurité civile, ensuite, ce sont les services de la D.D.E., puis le S.D.I.S..."*

*"À 3,50 m à Montjean-sur-Loire, le Préfet alerte les communes et les services de la D.D.E. Autour de 4,50 m, ils surveillent en permanence la levée. À partir de 5,80 m, ils mettent en place les panneaux pour boucher les ouvertures sur la levée."* et encore *"les Services de la Loire et de la D.D.E. sont très actifs pour la surveillance de la levée."* enfin, *"ils réagissent très bien. Il n'y a rien à redire."* etc.

Un maire précise même : *"Orléans diffuse des prévisions fiables et confirmées sur le terrain"*.

## **6.6 La perception du comportement des habitants de la zone inondable**

La question posée est de savoir quelle idée se font les maires du vécu de leurs administrés, en période d'inondation.

Deux mots reviennent systématiquement : "solidarité" et "anciens".

Les anciens parce qu'ils ont la connaissance du milieu, de ce qu'il convient de faire ou ne pas faire, qu'ils savent gérer l'inondation, qu'ils savent "vivre avec l'inondation". Ils apparaissent incontestablement comme les personnes ressources qui sont les mieux à même d'apporter aide et conseils aux nouveaux arrivants.

La solidarité parce qu'elle s'exprime alors totalement en période d'inondation : *"Ils sont solidaires les uns avec les autres. Ils sont organisés et*

*équipés (bateaux). Il se dégage une ambiance particulière en temps de crue ". "Les crues diluent les problèmes de voisinage !..." résume bien la situation. Le constat général est que l'inondation resserre le tissu social des hameaux concernés et que celui-ci se défait au fur et à mesure que l'eau baisse. Il en reste, alors, le souvenir.*

*La crainte d'un clivage entre "anciens" et "nouveaux" est parfois évoquée "Les nouveaux arrivants posent parfois problème car ils n'écourent pas les anciens". mais globalement, il y a accord général des maires pour cette appréciation prononcée par l'un d'eux : "À priori, les habitants vivent bien avec l'inondation. Il n'y a jamais eu de plainte, malgré la forte majorité de nouveaux arrivants."*

## 7. DES ENSEIGNEMENTS ET DES PISTES D'ACTIONS

### 7.1 Le comportement vis-à-vis du phénomène

Toutes les personnes rencontrées n'ont pas manifesté de sentiment de révolte à l'égard de l'inondation, même si, en un point local, les propos étaient accompagnés d'idée d'aménagements lourds en amont.

Comme il fallait s'y attendre, pour les "enfants du pays", l'inondation fait partie de leur environnement familier, c'est-à-dire qu'elle appartient à leur vie - bons et mauvais souvenirs - à leur culture. Pour aussi étonnant que cela puisse paraître, ils ont besoin de "**vivre l'inondation**" de temps en temps. Ce sont des moments forts qui jalonnent leur vie, ce sont des odeurs, des lumières, des paysages qui émergent de leur mémoire.

Pour les personnes qui ont été qualifiées de "rapportés d'avant 1982", pour des raisons d'identification simple, la perception est sensiblement de même nature que celle des enfants du pays. Manifestement, ils sont totalement intégrés au milieu dans lequel ils vivent, ils ont acquis l'expérience, la connaissance du sujet et "**vivent avec l'inondation**". Celle-ci fait partie de leur mode de vie, ils en ont accepté les contraintes en regard des autres satisfactions qu'ils ont à vivre dans cet environnement particulier.

Pour les habitants récents, dont certains n'ont que l'expérience d'une inondation moyenne, ils semblent prêts à assumer ces contraintes, toujours en regard de la qualité de vie qu'ils apprécient tout le reste de l'année. Le préjugé est grandement favorable mais n'a pas encore été éprouvé à la mesure de la réalité.

Il convient cependant d'observer, pour ces deux dernières catégories d'habitants, que le fait d'être toujours présents correspond à un choix quasi définitif. Des cas de personnes n'ayant pas pu supporter les contraintes de l'inondation et étant reparties rapidement ont été évoqués à plusieurs reprises. Il semblerait d'ailleurs que le stress ressenti, plus que les contraintes matérielles, emportait la décision.

Si la population étudiée semble, dans l'ensemble, bien vivre avec l'inondation, il serait toutefois dangereux de considérer qu'elle ne mérite pas attention car l'évolution de son origine, la négligence de ses préoccupations, peuvent conduire à amplifier des phénomènes d'insatisfaction susceptibles de créer un climat de fortes tensions. Telle n'est pas la situation actuellement, mais quelques points sensibles semblent émerger et demander des réponses, souvent simples.

### 7.2 L'information concernant les prévisions de cotes

Manifestement, l'information concernant les prévisions de crue est un souci majeur fort compréhensible. Si le recours au répondeur téléphonique d'Orléans est connu des plus anciens, c'est une information qui devrait être portée à la connaissance des nouveaux arrivants. A noter que ce répondeur a des limites en période de grandes eaux car, très sollicité, il est souvent difficilement accessible. En outre, la restitution vocale des prévisions est parfois effectuée très rapidement, sans permettre de noter les informations.

Ce sont des améliorations faciles à réaliser et qui seraient bien perçues.

L'autre source d'information qui a été évoquée à plusieurs reprises, et qui vient d'être mise en œuvre par la DIREN Centre, est Internet. Là aussi, l'adresse électronique devrait être largement diffusée (journal communal, par exemple).

L'information "presse locale" est jugée sans intérêt car matériellement en retard de 24 heures, et l'information "Mairie" est bien souvent négligée au profit de "l'information Orléans".

### **7.3 L'information lors de l'acquisition de la maison**

L'information semble être faite, peut-être parfois sans excès, par le vendeur (particulier, agence, notaire). Normalement, le certificat d'urbanisme, quand il est fourni ou demandé, indique toutes précisions sur le sujet mais l'expérience prouve que, quelle que soit la bonne volonté, il est difficile d'imaginer, l'été, à quel niveau peut monter l'eau, l'hiver.

Des repères de crues pourraient être posés dans chaque hameau ou écart, celle de décembre 1982 pourrait suffire car elle est significative.

### **7.4 L'information concernant les documents réglementaires**

Manifestement, il existe pour ce sujet, un déficit considérable d'informations. C'est la confusion la plus totale entre Plan des Surfaces Submersibles, Atlas des zones inondables, Plan de Prévention des Risques d'Inondation, Plan d'Intérêt Général, Plan d'Occupation des Sols, etc. la traduction étant "*on n'a plus le droit de rien faire*". La nuance entre "ne rien faire" et "faire n'importe quoi" n'est absolument pas perçue, y compris trop souvent par les élus locaux et c'est manifestement un sujet de conflit majeur.

Il serait hautement souhaitable qu'un petit document, simple, compréhensible, pédagogique, soit réalisé à l'initiative de l'Etat et diffusé à toutes les familles demeurant en zone inondable. Un tel document devrait aussi être largement disponible dans toutes les mairies concernées.

S'il n'était possible de faire qu'une chose, c'est celle-ci qui s'imposerait en priorité.

### **7.5 L'information concernant les techniques de réhabilitation**

Si ce thème vaut, a priori, pour tout ce qui concerne la réhabilitation des bâtiments anciens, il vaut particulièrement pour les habitations situées en zones inondables pour deux raisons :

- la première tient au fait que les constructions, soumises à l'inondation, subissent des contraintes environnementales très différentes des constructions en terrain sec et, faute de mal en tenir compte, toute intervention peut avoir des effets négatifs irréversibles, source de nombreuses raisons d'insatisfaction.

- la deuxième tient à l'intérêt qu'il y a à sauvegarder une "architecture du quotidien" caractéristique de ces régions inondables qui présente une unité particulièrement intéressante.

L'artisanat local a su, durant des siècles, mettre en œuvre, en enrichissant le savoir d'une expérience transmise de génération en génération, des techniques et des matériaux particulièrement adaptés. L'utilisation du mortier de chaux grasse, qui respire ; la séparation des fondations et des murs hors sol par des dalles d'ardoises ; l'emploi du

tuffeau uniquement pour les murs du grenier, sont des exemples, parmi d'autres, de ces pratiques spécifiques. Le recours irraisonné au ciment et à ses dérivés, à des matériaux de synthèse mal choisis, a conduit à de nombreux déboires liés essentiellement à la conservation de l'humidité et à sa migration.

L'organisation particulière des circuits électriques ou du réseau d'assainissement individuel, toutes choses qui ne bénéficient pas d'une expérience ancestrale, sont également à traiter avec une approche spécifique à la zone inondée.

Dans cet esprit, un "Cahier de recommandations architecturales" a été récemment réalisé à l'initiative du Conservatoire des Rives de la Loire. Un tel document n'est pas à limiter à la seule vallée de Rochefort-sur-Loire, il vaut pour toute la zone inondable. Il devrait, donc, être diffusé à tous les habitants situés en zone inondable, qu'ils aient un projet de réhabilitation ou non. Il devrait être aussi remis à tout nouvel arrivant, par les soins de la Mairie.

Par contre, il est permis de douter de la compétence des services techniques chargés de l'instruction des permis de construire, du point de vue de ces techniques spécifiques. En outre, d'autres travaux, ne nécessitant pas de permis de construire, peuvent être tout aussi traumatisants pour l'habitation. Un bureau de consultance architecturale, particulièrement sensibilisée aux zones inondables, pourrait être développé au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.). Sans être concurrentiel du secteur marchand, il pourrait apporter une utile assistance de "conseil aux travaux" dans une habitation située en zone inondable.

## **7.6 L'assistance communale**

La valeur ajoutée par "l'autorité communale" est très souvent perçue comme négligeable et pourtant quelques observations ou critiques pourraient avantageusement recevoir une réponse de la part de cette même autorité.

Ces quelques domaines d'intervention ont été évoqués et mériteraient réflexion :

- l'entretien des passages

La distance entre les habitations et "la terre ferme" est parfois fort longue et nécessite de traverser des haies en des endroits judicieusement choisis. L'entretien de ces passages, à l'automne, en élaguant les pousses de l'année contribuerait à faciliter la navigation.

- le balisage des itinéraires

les itinéraires de liaisons sont toujours les mêmes (voir ci-dessus) et fort repérables en plein jour. Un balisage avec des feux clignotants automatiques, type Travaux Publics, permettrait une circulation de nuit comme de jour, en cas de besoin. Lors des crues hivernales, les jours sont courts !

- le nettoyage curatif

L'inondation est porteuse de nombreux déchets, y compris et surtout de maïs, qui se déplacent au gré des vents et des courants, dans les chemins communaux et chez les particuliers (l'inondation ne connaît pas de frontières). Un enlèvement "généreux" de ces déchets devrait être effectué aussi tôt que possible par la commune.

- stationnement des voitures et des moteurs hors-bord,

des souhaits ont été formulés par certains habitants concernant ces deux sujets. Le stationnement des voitures, remontées de la vallée vers la terre ferme, est passible d'une attention communale qui pourrait être bien perçue en certains endroits. De même pour le stockage des moteurs de bateaux, pour éviter vandalisme ou vols, qui pourrait trouver une solution par l'installation provisoire d'une baraque de chantier.

Le service à rendre par la Commune est à définir au cas par cas en fonction des spécificités de chacune, mais il serait avantageux que chaque commune établisse un "Mémento d'interventions communales en période d'inondation" :

- à faire en période pré-inondable,
- à faire pendant l'inondation,
- à faire après l'inondation.

Ce sont des petits détails que quelques services effectuent à l'envi, mais qui devraient faire partie intégrante de la gestion globale des périodes d'inondations. En outre, le fait de les référencer dans un document écrit leur donnerait une certaine valeur et permettrait leur pérennisation au gré des mutations de fonctionnaires.

## 8. Conclusions

Cette étude a permis de constater la remarquable adaptation de la population aux conditions de vie qui lui sont imposées par la situation du territoire et les régimes de la Loire.

La raison essentielle tient d'abord au fait que les habitants sont confrontés à des conditions d'inondation dont :

- la fréquence de retour est telle que le phénomène n'est pas perçu comme étant exceptionnel. Il appartient à l'environnement et est ressenti comme une contrainte largement compensée par les satisfactions procurées par la qualité de ce même environnement.

- la caractéristique de l'inondation est une lente montée des eaux qui permet d'anticiper et de limiter, ainsi, les effets néfastes.

Des générations se sont succédé dans ces espaces inondables, habités depuis des siècles, et une culture de l'inondation s'est développée, dont les anciens sont les tenants. Il est intéressant de constater que les nouveaux habitants, sans racines locales, ont su s'approprier le savoir des anciens et s'adapter à ces conditions de vie pourtant peu orthodoxes. Il faut y voir le résultat de choix délibérés. L'échec, quand il existe, est total et se traduit, alors, par un rapide déménagement.

La relative stabilité des habitants, propriétaires et rarement locataires, permet de penser que l'ambiance "vivre avec l'inondation", chère aux anciens, leur survivra et que cette culture de l'inondation continuera d'exister en s'adaptant à un monde continuellement changeant.

De ce point de vue, il est possible d'être raisonnablement optimiste et c'est une chance pour ce territoire qui pourra ainsi entretenir la richesse de sa culture. Il faut cependant se garder d'un conservatisme passéiste et faire en sorte que le savoir des ANCIENS s'enrichisse, sans être renié, de celui que ne manqueront pas d'acquérir, les NOUVEAUX.

Juillet 2001